

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

## SOMMAIRE

Liste des Souscripteurs .....	41
De la politique du Protectorat en Indochine, par P.-B. DE LA BROUSSE .....	42
Les riz et maïs d'Indochine et l'Agriculture française, par P.-B. DE LA BROUSSE .....	43
La politique des Soviets en Sibérie, par F. T.....	51
Les idées du général Smuts sur la situation dans le Pacifique .....	53
Variétés. — L'œuvre de Ferdowsî (Firdousi), par B. NIKITINE .....	55
Indochine. — Le rail et ses concurrents. — L'exportation des riz de Saïgon. — Le caoutchouc; situation de la caisse de compensation. — Cultures expérimentales au Tonkin .....	57
Levant. — L'inauguration du Pipe-line. — Le pétrole de Mossoul. — La distribution des fonds communs dans les pays sous mandat français. — Le nouveau régime des tabacs. — L'accord commercial avec l'Égypte. — La question des Assyro-Chaldéens. — Fin des travaux de la quatrième législature en Turquie. — Les élections. — La protection et l'exportation du charbon. — La réforme de la langue. — L'italianisation à Calino. — Une église autocéphale dans le Dodécane. — Mort de l'ex-roi Ali du Hedjaz.....	60
Extrême-Orient. — Chine. — Le rapprochement sino-britannique. — Préliminaires du Congrès Kouomintang. — La taxe sur les exportations d'argent. — Le nouveau Code pénal. — Aboutissement des négociations au sujet de l'Est chinois .....	66
Japon. — Le cabinet Okada et les partis. — Le problème du pétrole. — L'exposition de Yokohama....	68
Asie anglaise. — La situation politique. — Au Cachemire .....	70
Bibliographie .....	72

## A NOS LECTEURS

Nous prions nos lecteurs d'excuser le retard apporté dans la publication de l'Asie française au cours des deux premiers mois de l'année 1935. Une maladie de notre rédacteur en chef, puis la nécessité de tenir compte des importantes déclarations faites par le Gouverneur général de l'Indochine au Conseil de Gouvernement, voilà les causes de ce retard, que nous regrettons vivement. Nous nous efforcerons de le regagner avec toute la rapidité possible.

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

JANVIER 1935

Yver-Bapterosses, à Briare .....	Fr.	250
Boissonnas, à Paris .....		100
Bib. 16 <sup>e</sup> R. I. C., à Tientsin .....		90
Docteur Gautier, à Port-Tewfick .....		85
Darcy, à Paris .....		70
Bibliothèque Publique de Nancy; Cie des Eaux de Beyrouth; Bib. Universitaire de Lyon; Bib. de l'École Polytechnique; Bib. Nationale, à Alger; Ecole Vétérinaire d'Alfort; Bib. de la Chambre des Députés; Bib. de l'Université de Poitiers; Saint-René Taillandier, à Paris; Bib. de l'Université de Paris; Messageries du Livre, à Paris (2); Bib. du Sénat; Bib. de la Faculté de Droit, à Paris; Harrassowitz, à Paris (2); Missions Étrangères, à Paris; Caisse de Crédit Agricole, à Paris; Les Amis de la Bibliothèque de Cherbourg; Maison du Livre Français, à Paris (3); Bib. Municipale de Nîmes; Dufourey, à Paris; Cabinet du Résident, à Hanoï; Contre-Amiral commandant la Division du Levant; Bib. Municipale d'Angers; St-Pierre, à Paris; Chef du Service Colonial, à Nantes; Sté des Etains de Kinta, à Paris; Bib. des Officiers, à Aix; Gouv. de la Cochinchine, à Saïgon; Ficker, à Paris; Desbarax, à Paris; Bibliothèque de Phnom-Penh; M. le Résident d'Annam, à Hué; Chambre de Commerce de Montpellier; Bib. des Officiers de Toulon; chacun		60 francs
		2.280

de Contenson, à Paris; de Courcy, à Paris; Guillemain, à Paris; Poignant, à Paris; Cyrot, à Marseille; Paris, à Nice; Martin-Jarrand, à Bizerte; de Sayve, à Paris; Tillinac, à Paris; Hutin, à Paris; Lieut. Termignon, à Aïn Mediouna; Sambuc (2 ans); Alby, à Paris; Regelsperger, à Rochefort; Docteur Mallet, à Nantes; Paul Labbé, à Paris; Schéfer, à Sèvres; Dumas, à Corps; Brylinski, à Paris; Teissier, à Paris; Gréa, à Rotatier; Général Sucillon, à Salles-en-Beaujolais; Sambucy, à Saint-Etienne-du-Grès; Loustalan, à Pau; chacun 50 francs.....	1.300
Pardaillé-Galabrun; Cap. Demule, à Ha Coï; Monod, à Hanoï; Basty, à Hué; chacun 45 fr.....	180 30
Charpentier, à Paris.....	30
Total.....	4.385

## De la politique du Protectorat en Indochine

Du magistral discours prononcé à Saïgon par le Gouverneur général René Robin à l'ouverture de la session annuelle du Conseil de Gouvernement, on retiendra surtout l'hommage justifié rendu par le chef de notre grande possession d'Extrême-Orient au jeune empereur d'Annam, ouvert aux idées modernes, conscient de la complexité des problèmes que nous avons à résoudre, acceptant loyalement la collaboration des représentants de la France et aimant notre Patrie comme son propre pays. Tous ceux qui ont suivi S. M. Bao Daï pendant le cours de ses laborieuses études à Paris, tous ceux qui ont admiré, au moment où il se préparait à aller occuper à Hué le trône laissé vacant depuis la mort de S. M. Kai Dinh, les qualités de tact, de discernement, d'autorité aimable et aisée dont il témoignait en toute circonstance, seront heureux de reconnaître un reflet fidèle au modèle dans le tableau tracé du jeune souverain par le Gouverneur général. Cependant ces paroles viennent à leur heure. Elles mettront, nous sommes fondés à le croire, un terme à une campagne de dénigrement systématique poursuivie dans certains milieux en Indochine contre S. M. Bao Daï pour venger des susceptibilités blessées ou de médiocres ou très personnels intérêts lésés.

On sait que le point de départ de cette campagne a été les ordonnances royales prises par S. M. Bao Daï, quelques mois après son retour à Hué et après plusieurs voyages d'études poursuivis à travers les diverses provinces d'Annam, pour supprimer l'emploi de premier ministre, préciser les attributions des diverses autorités composant le gouvernement annamite et déterminer les rapports de ces autorités entre elles et avec la Cour ou les autorités françaises du Protectorat. Les conséquences de ces ordonnances furent en particulier le renvoi de quelques hau-

tes autorités mandarinales et notamment d'un premier ministre qui, pour avoir survécu, tout en y ayant été mêlé de très près, à toutes les tragédies qui, depuis trente ans, ont marqué les annales du gouvernement annamite, avait fini par se croire indispensable. Plus de modestie et de discrétion eussent convenu à ce personnage qui fut, dans de très graves circonstances, coupable ou de n'avoir pas connu des événements qu'il ne pouvait ignorer, ou, les ayant connus, de n'avoir pas assez fait pour y parer ou pour nous en aviser. Lors de la crise qui, en 1931, tint notre autorité et l'ordre public en échec dans quelques régions du Royaume, et notamment au Nghé Tinh, l'action de ce haut dignitaire ne se manifesta avec ampleur que lorsque l'énergie et le nombre des moyens par nous rassemblés ne laissaient plus aux perturbateurs aucune chance de succès. Jetons un voile, et ne soulevons pas davantage celui qui recouvre encore l'origine du complot où devait perdre son trône le jeune et malheureux empereur Duy tan. Le moment où ils approchent de leur majorité a trop souvent été fatal aux monarques de Hué que des ministres ambitieux tenaient à écarter du pouvoir pour renouveler de fructueuses régence. Les ordonnances royales de mai 1933 ont donné à tous l'impression d'une jeune et forte volonté, désireuse, pour le bien de son peuple et dans l'intérêt bien compris des rapports de son gouvernement avec le gouvernement protecteur, de couper court à des errements anciens générateurs de conflits et de frictions qu'un haut souci de sagesse commune commandait d'écarter de part et d'autre.

Avec beaucoup de précision et de clarté, le Gouverneur général a montré l'exact caractère de ces ordonnances et dissipé les mensonges répandus comme à plaisir sur la réforme du Gouvernement annamite. Elles n'ont, contrairement aux affirmations de leurs adversaires, porté aucune atteinte au Traité de Protectorat du 6 juin 1884 pas plus qu'aux actes interprétatifs de ce document diplomatique qui l'ont suivi et qui ont été toujours pris de plein accord par les représentants qualifiés du Gouvernement français et du Gouvernement annamite. M. René Robin a justement rappelé que les ordonnances de mai 1933 s'inspirent de celle du 17 septembre 1897, qui a fixé l'organisation administrative du Tonkin, la création de budgets locaux, l'institution des services du Protectorat, autant de mesures heureuses commandées par les circonstances, destinées à améliorer la vie sociale du peuple annamite, et décidées avec le consentement exprès du Souverain.

On a prétendu d'autre part que S. M. Bao Daï avait supprimé le Comat. On sait que cette Assemblée est constituée par les Ministres, auxquels peuvent être adjoints, lorsque le monarque le désire, pour l'occasion d'affaires particulièrement importantes, les mandarins de grade supérieur résidant dans la capitale. La longue minorité du jeune empereur Duy tan, suivie, après le règne trop court de S. M. Khai

Din  
son  
avait  
sembl  
tres  
prés  
mi  
pas  
à an  
sonn  
à pe  
donn  
de r  
time  
mini  
en A  
nent  
du e  
part

Qu  
prati  
nous  
ressa  
anna  
impu  
La j  
tique  
avec  
le co  
seign  
sati  
école  
sante  
lui in  
breus  
jeune

Ces  
à ret  
fensi  
prote  
l'an p  
C'est  
voudr  
Anna  
recte  
une a  
tique  
l'emp  
propo  
beau  
gnaie  
un or  
L'in  
nam  
verain  
Race  
encor  
l'abdi  
sée d  
de bri  
rais e  
les pl  
pereu

Dinh, de celle de S. M. Bao Dai, prolongée par son séjour en France, en raison de ses études, avait peu à peu modifié le caractère de cette assemblée. En l'absence du souverain, les ministres avaient pris l'habitude de se réunir sous la présidence de l'un d'entre eux qualifié de premier ministre. Dans la pratique, celui-ci n'avait pas tardé à exercer une autorité sans partage et à annuler plus ou moins complètement la personnalité des autres membres du Comat qui, peu à peu, paraissaient atteints de paralysie. Les ordonnances de mai 1933 ont eu surtout pour but de restituer au souverain sa part d'autorité légitime à la tête du Comat et dans le contrôle des ministères, sans déposséder le Résident supérieur en Annam des prérogatives qui lui appartiennent de par l'ordonnance de 1897. Elles ont rendu en même temps à chacun des ministres sa part d'initiative et de responsabilité.

Quels ont été, de ces réformes, les résultats pratiques ? Le discours du Gouverneur général nous apporte à cet égard des constatations intéressantes. Plusieurs services du gouvernement annamite ont reçu des réformes en cause une impulsion nouvelle et de notables améliorations. La justice qui, jadis, donnait prise à tant de critiques, est rendue, assure le Gouverneur général, avec célérité, avec netteté morale, et surtout avec le constant souci d'exclure tout arbitraire. L'enseignement rural est en bonne voie de réorganisation, la question du salaire des instituteurs des écoles villageoises a été réglée de façon satisfaisante. On a rendu la vie au corps mandarin en lui infusant un esprit nouveau par de très nombreuses nominations, aux postes de début, de jeunes bacheliers ou licenciés.

Ces déclarations du chef de l'Indochine sont à retenir. Elles vont mettre un terme à des offensives contre la pratique de la politique de protectorat qui, à la suite des événements de Hué l'an passé, avaient pris une véhémence nouvelle. C'est qu'elles unissaient, à la fois, tous ceux qui voudraient détruire la forme du Protectorat en Annam pour y substituer l'administration directe et ceux qui souhaiteraient la remplacer par une autonomie d'apparence soi-disant démocratique qui ferait à la fois litière de l'autorité de l'empereur et des droits de la France. De telles propositions, comme l'a fait remarquer avec beaucoup de bon sens M. René Robin, témoignaient, de la part de ceux qui les soutiennent, un oubli inexorable du sens des réalités.

L'immense majorité de la population, en Annam comme au Cambodge, est attachée au Souverain ; elle voit en lui la personnification de la Race et de la continuité de la Nation. J'entends encore, lors de la crise que provoqua en 1906 l'abdication de Thanh Tai, l'exclamation angoissée d'un haut mandarin du Tonkin, ayant fait de brillantes études en France et que je considérais comme un de nos collaborateurs annamites les plus évolués : « On ne va pas supprimer l'Empereur ! » Au Tonkin, l'empereur ne m'était

apparu jusque là que comme l'autorité lointaine qui délivre les brevets de génie dans les pagodes de villages ; je sentis qu'il était autre chose, celui dans lequel tout un peuple se regarde et se sent vivre, celui qui demeure le Signe que, du fond des âges et en marche vers un meilleur avenir, l'Annam est toujours debout. Sans l'empereur, le pays d'Annam perdrait son sens national et son unité ; c'est son intérêt comme le nôtre que le peuple d'Annam demeure groupé autour du symbole qu'est le Souverain. Il y puise sa force contre les convulsions présentes et futures de l'Asie dans la hiérarchie des nations ; il n'est pas un assujetti, mais un associé.

J'entends bien que la pratique de cette politique, à laquelle le grand Lyautey était si attaché, suppose deux conditions : le loyalisme du monarque, la hauteur de vues de caractère du représentant de l'autorité française. Le Gouverneur général a parlé du jeune empereur et des autres souverains d'Indochine en des termes qu'il convient de rappeler ici :

Ce n'est pas seulement en Annam que la présence d'un souverain de sentiments si élevés et de si noble loyalisme rend l'œuvre du Protectorat agréable et facile. Il en est de même au Cambodge où S. M. Monivong, entourée de la vénération de tout son peuple, veille avec un soin jaloux à ce qu'il ne se produise aucun malentendu entre son gouvernement et les autorités du Protectorat, et au Royaume de Louang Prabang, dont le Souverain professe des sentiments de profond attachement pour la France. Jamais peut-être l'harmonie n'a été plus parfaite dans les rapports de la Nation protectrice avec les nations protégées d'Indochine selon l'esprit des traités.

Il n'est qu'équitable d'ajouter que, par une sage compréhension de leur mission, les Résidents supérieurs en Annam, au Cambodge et au Laos et le Gouverneur général ont une part que l'on ne saurait oublier dans la réussite de cette harmonie.

P.-B. DE LA BROUSSE.

---

## Les riz et maïs d'Indochine et l'Agriculture française

---

Il semble qu'il y ait quelque présomption à vouloir parler aujourd'hui des riz et maïs d'Indochine dans leurs rapports avec l'agriculture française. Depuis plusieurs mois, cette question a fait l'objet de tant de controverses que l'on est autorisé à conclure que tout a été dit, et souvent bien dit, à ce sujet. Aussi bien n'entreprendrai-je à mon tour cette étude qu'avec la volonté d'être aussi impartial que possible et la ferme intention de rechercher, entre les desiderata des cultivateurs français et des riziculteurs indochinois, les modalités de conciliation possibles de leurs intérêts.

Sully a pu dire : « labourage et pâturage sont les mannelles de la France » ; il est indubitable, quels que soient à notre époque les progrès de l'industrie, que l'agriculture demeure à la base de la force, de la tradition et de la stabilité françaises. Elle est le fondement de notre ordre social ; c'est elle qui conserve le mieux les vertus de notre race, c'est au large sacrifice de ses fils durant la grande guerre qu'est dû pour la grande part le succès final. On ne saurait négliger non plus ce fait que des facultés d'achat des paysans de France, classe la plus nombreuse de notre nation, dépend la prospérité de notre industrie, dont se ferment de plus en plus les débouchés extérieurs.

C'est justement qu'une des préoccupations essentielles de notre politique a été d'assurer une rémunération honorable à la culture la plus répandue dans notre pays, le blé, élément essentiel de notre alimentation. Grâce au régime de protection compensatrice institué dès 1892 par Jules Méline, la récolte annuelle de blé passa de 79.000.000 de quintaux pour la période 1884-1891 à 86.000.000 pour la période 1892-1899, à 88.000.000 pour la période 1900-1907 et se stabilisa de 1908 à 1913 au voisinage de 90.000.000, chiffre sensiblement égal à la consommation intérieure. La guerre amena dans cette production les perturbations que l'on imagine. La moyenne de nos récoltes de blé s'établit de 1920 à 1931 autour de 75 millions de quintaux pour dépasser 90 millions en 1932 et atteindre près de 93 millions en 1933. A ce chiffre s'est ajouté l'appoint fourni par nos possessions de l'Afrique du Nord, environ 7 millions de quintaux, et la France s'est trouvée ainsi disposer de 100 millions de quintaux de blé, dont 10 millions au moins représentent un stock supérieur aux possibilités de consommation de notre population, situation d'autant plus grave que l'usage du pain (pour des raisons diverses dont, il faut bien le reconnaître, la qualité peu panifiable de quelques sortes de nos blés) marque une certaine régression.

Alors que l'accroissement de notre culture du blé en France s'avérait aussi considérable, quelle était la situation en Indochine de la grande céréale, le riz, qui lui est comparable par le rôle éminent qu'elle joue dans l'économie de notre grande possession d'Extrême-Orient ?

Nous n'avons de chiffres certains que pour une des contrées de l'Indochine, la Cochinchine, qui est de beaucoup la plus grande productrice ou la plus grande exportatrice de riz. De 840.000 tonnes en 1888, la production rizicole s'élève à 2.840.000 tonnes en 1911 pour atteindre 3 millions 360.000 tonnes en 1930. Par contre, depuis, elle n'a cessé de décroître pour tomber, en 1932, à 2.880.000 tonnes, chiffre à peine supérieur à la production de 1911.

La même régression se remarque dans l'importance des superficies cultivées. L'étendue des rizières cochinchinoises, qui atteignait 2.235.000 hectares en 1930, n'est plus que de 1.850.000 hectares en 1932.

Ainsi, tandis que la culture du blé en France ne cesse de s'étendre, celle du riz en Cochinchine marque un certain déclin, déclin qui ira sans doute grandissant, comme le révéleront les statistiques prochaines, du fait de l'extension donnée à la culture du maïs. Ces chiffres ont leur signification ; ils montrent que la riziculture en Indochine n'est pas susceptible d'un développement indéfini, — constatation de nature à procurer un certain apaisement aux producteurs français de blé.

\*\*

Une des raisons de l'arrêt, de la régression même, de la riziculture en Cochinchine est la chute des cours du riz. Cette chute est impressionnante. Le cours moyen du quintal de paddy (riz non décortiqué) à Saigon, exprimé en francs-or, qui était de Frs 11,81 en 1878, de 9,99 en 1914, de 16,69 en 1930, est descendu à 4,86 en 1932 ; il est actuellement de 3 fr. 60. Or, tandis que la riziculture en Indochine était aussi rudement frappée, que faisait-on pour la soutenir ? Si le Gouvernement indochinois prêtait le plus ferme et le plus utile concours à quelques cultures complémentaires comme le caoutchouc, le café, le poivre, le thé, le sisal, qui bénéficiaient d'avances, de ristournes, d'exonérations de taxes, la culture essentielle, celle du riz, qui, comme celle du blé en France, est à la base de l'économie générale du pays, ne recevait aucun appui comparable. En France, cependant, la loi de juillet 1933 imposait au prix d'achat du froment le minimum que l'on sait ; le cours légal du blé était ainsi stabilisé à 125 fr. le quintal alors que le quintal de riz tombait à 35 fr. et même à 26 fr. 60 à Saigon (29 mars 1934). Notons que le prix du quintal de paddy à Saigon est naturellement très inférieur à celui payé aux producteurs. Et que l'on ne dise pas que la culture du riz est une culture facile : soumise à tous les aléas des saisons, aux attaques des insectes et d'animaux comme le rat, il n'en est guère qui exige plus de soin et de main-d'œuvre. Que l'on songe que les plants de riz qui recouvrent à l'infini jusqu'aux limites de l'horizon les vastes deltas du Fleuve Rouge et du Mékong sont repiqués pied par pied ; peu de cultures exigent du labeur humain un pareil effort pour une rémunération aussi faible.

Vaines sont donc les alarmes propagées dans les milieux agricoles de la Métropole, tendant à représenter notre riziculture coloniale comme susceptible de menacer, puis de submerger sous son apport la production agricole française. La production rizicole indochinoise a atteint en 1930 sa plus grande intensité ; tout indique que cette production tend à s'améliorer en qualité, mais aussi à diminuer en quantité ; c'est du moins l'effort poursuivi par l'Administration, les exportateurs et les cultivateurs eux-mêmes.

Les importations de riz indochinois en France ont cependant marqué, nous n'en disons pas, un accroissement impressionnant ces derniè-

res années. De 196.000 tonnes en 1930, elles passent à 594.000 tonnes en 1933. La cause doit en être attribuée tout d'abord aux droits de douane dont sont frappés les riz étrangers à leur entrée en France. Sous l'action de ces droits, les importations de ces riz tombent de 60.000 tonnes en 1930 à 42.000 tonnes en 1933.

D'autre part, les cours des céréales métropolitaines favorisent la consommation du riz. Par rapport à 1913 et exprimé en même monnaie, le prix de notre blé n'a baissé que de 6 % ; le prix du riz en Indochine a baissé de 55 % ; son prix CAF à Marseille a même baissé de 65 %, si l'on tient compte de la chute de 44 % dans les taux de fret. Dans la baisse générale des matières premières, le blé français a été le moins atteint grâce à la loi de 1913 ; mais la liberté que le Gouvernement envisage de rendre dans une certaine mesure au marché du blé va diminuer la différence entre les cours des céréales françaises et les cours du riz et restreindre, par voie de conséquence, les importations de cette céréale exotique. Ce n'est pas à dire toutefois que le riz ne continuera pas à entrer en France en quantités appréciables. Il n'est pas douteux que cette céréale est mieux connue maintenant qu'avant la crise ; sa consommation dans l'alimentation humaine s'est accrue dans des proportions très supérieures à celle le plus souvent imaginée. Il n'est guère de petite épicerie, même dans les campagnes, qui ne vende aujourd'hui du riz ; beaucoup de paysans qui en donnent à leur bétail ont pris l'habitude d'en consommer eux-mêmes ; les menus des restaurants, des hôtels, témoignent d'une modification favorable au riz dans les goûts de la clientèle. La cherté de la vie a favorisé également l'admission à la table familiale de cet aliment particulièrement sain, agréable, se prêtant aux préparations les plus variées. Dans l'amidonnerie, dans la brasserie, le riz est utilisé à des usages de plus en plus étendus. Mais c'est dans l'alimentation du bétail qu'il joue le rôle le plus important. Sans évincer, comme on l'a prétendu, l'usage des céréales secondaires, le riz s'est révélé un aliment complémentaire de premier ordre et que l'on ne saurait remplacer dans l'alimentation des volailles, des porcs, des bovidés, notamment des jeunes veaux. On commence même à s'en servir dans la pisciculture où il est substitué avantageusement à la distribution de débris animaux. Le riz s'est donc fait, nous le reconnaissons volontiers, une place importante dans l'économie métropolitaine. Toutefois, nous nous étonnons des inquiétudes qu'il inspire, des campagnes souvent véhémentes dont il est l'objet.

\*  
\*  
\*

La consommation française en céréales et produits fourragés a atteint 125 millions de tonnes en 1933. Ces quantités se répartissent ainsi :

2 millions de tonnes pour des usages industriels ;  
12 millions de tonnes pour la nourriture humaine ;  
113 millions de tonnes pour l'alimentation animale.

Sur ces 127 millions de tonnes, 1.300.000 tonnes proviennent de nos colonies : le riz intervient dans ce chiffre pour 526.000 tonnes, soit pour 0,41 %.

Ces chiffres, il nous semble, ont leur éloquence. Ils suffisent à démontrer que la proportion du riz dans la consommation des céréales et produits fourragés demeure infime et il nous serait aisé de l'indiquer d'une façon précise en donnant le détail de quelques types de ration préconisés par des spécialistes et où sa participation est tout à fait modeste. Le riz n'est donc pas susceptible d'occasionner une dépréciation des cours du blé et des céréales métropolitaines. Cette dépréciation, on ne saurait trop le répéter, tient à d'autres causes : d'abord à la baisse générale des cours dans le monde entier, baisse très limitée en France grâce à la protection douanière et au soutien des cours par le Gouvernement ; ensuite, et nous l'avons déjà montré, à une surproduction dans laquelle il n'a été tenu aucun compte des capacités du marché local et de celles des marchés extérieurs. Alors que l'Indochine réduisait ses rizières et laissait tomber leur rendement, la France jointe à l'Afrique du Nord portait, nous l'avons déjà dit, sa production de blé à 100 millions de quintaux au lieu des 90 millions nécessaires. En outre, elle décourageait le consommateur par l'utilisation de semences à gros rendements, mais donnant un grain d'une sorte peu satisfaisante pour la boulangerie. Excès de quantité, défaut de qualité, telles apparaissent les causes véritables du mal dont souffre aujourd'hui l'agriculture française. C'est égarer l'opinion, c'est tromper les agriculteurs français eux-mêmes que de leur présenter, tard venue sur le marché de la Métropole, cette humble graminée, le riz, comme la cause, à l'instar de l'âne de la fable dans « les Animaux malades de la Peste », de tous les maux dont ils souffrent et pour lesquels d'ailleurs ils ont droit à toute notre sollicitude. Si par malheur, dans un de ces mouvements irréfléchis auxquels s'abandonnent parfois les Assemblées les plus sages, le Parlement cédait à certaines sollicitations dont il est l'objet, et, réformant la législation douanière de 1928, contingentait ou taxait le riz indochinois, l'illusion de ce soi-disant remède apparaîtrait aussitôt. La suppression d'un pourcentage de 0,41 % dans la consommation générale des céréales et produits fourragés en France n'amènerait pas, on peut l'affirmer, le relèvement des cours de nos céréales, mais il porterait atteinte aux intérêts mêmes de l'agriculture française.

Nous venons de mentionner la législation douanière de 1928. Rappelons que, consacrant des textes qui remontent à 1892, elle a maintenu l'Indochine dans la catégorie des colonies dites « assimilées ». Comme on le verra par l'exposé qui va suivre, cette classification comporte pour notre grande Colonie d'Extrême-Orient des avantages et des inconvénients. Quoiqu'il en soit, c'est dans le cadre de ce régime que, depuis

plus de 40 ans, notre Colonie a vécu, s'est développée ; c'est grâce à lui que la part attribuée à la France dans le commerce d'importation indochinois a été croissant régulièrement, passant de 16 % en 1883 à 80 % en 1932. L'Indochine est devenue une des meilleures clientes de la Métropole dans la détresse générale de notre commerce extérieur et prend rang sur la liste de nos acheteurs étrangers immédiatement après les Etats-Unis et avant l'Italie, l'Espagne et la République Argentine. Il importe donc de mettre l'opinion en garde contre l'abolition d'un statut aussi favorable à notre industrie qu'à notre agriculture. En 1933, malgré l'intensité de la crise, la Métropole a importé en Indochine pour 1 demi-milliard de francs, dont 6.500.000 de produits de la ferme et 34.000.000 de vins et boissons.

Les riz importés d'Indochine en France représentent près de 50 % (221 millions) de la valeur des exportations de l'Indochine sur la Métropole. La capacité de notre grande Colonie eût donc été réduite théoriquement de moitié si elle n'avait pu vendre ses riz et ses maïs en France ; mais en fait elle l'eût été bien davantage. Le report sur le marché mondial des 500.000 tonnes de riz indochinois vendues à la Métropole aurait contribué à avilir davantage des prix que le Syndicat des producteurs de blé a jugés lui-même catastrophiques. Taxer et continger les riz indochinois, en violation de la loi du 13 avril 1928, serait en outre commettre une grande injustice. Cette loi assure en Indochine l'admission de ces produits dans la Métropole, mais cette franchise, nous l'avons déjà dit dans un autre article (n° de décembre 1934, p. 317), elle la lui fait payer d'un prix élevé :

1° En privant le budget général des taxes dont seraient frappés les produits étrangers qui évinceraient par leurs bas prix, en Indochine, les produits similaires français si ceux-ci n'étaient exonérés de tous droits ;

2° En augmentant pour les populations indochinoises le coût de la vie.

Il a été calculé, nous le rappelons, que les produits français, protégés par le régime douanier, sont d'un prix en moyenne 15 % plus élevé que les mêmes produits d'origine étrangère. On peut en déduire, écrit M. Paul Bernard dans un ouvrage particulièrement documenté, *Le Problème Indochinois*, que le contribuable indochinois verse annuellement aux exportateurs de la Métropole une dîme de 12 millions de piastres à seule fin de leur offrir une place privilégiée sur son marché.

L'Indochine ne proteste pas contre cette prime ; elle demande qu'on ne l'oublie pas.

A ces considérations d'un matérialisme un peu étroit, mais non négligeable, ajoutons quelques considérations plus hautes. L'admission en franchise des produits indochinois en France n'est pas seulement la contrepartie légitime des débouchés qu'offre à nos vins, à nos tissus, à nos

industries métallurgiques, notre grande possession d'Extrême-Orient dans un ensemble d'échanges dont la balance a toujours été et demeure encore favorable à la Métropole, mais elle renforce les liens et la solidarité nécessaires entre la France et sa lointaine possession asiatique. Il n'est pas douteux, et la Presse indochinoise l'a justement indiqué, que l'ouverture du marché français aux riz indochinois en un moment où se fermaient l'un après l'autre les grands marchés d'Extrême-Orient, a frappé l'opinion indigène et lui a fait percevoir, pour la première fois peut-être d'une manière aussi sensible, les avantages que lui procure son association économique avec la France. Notre prestige, notre autorité, après des années troublées où ils avaient été contestés, ont été dans une grande mesure renforcés. Que la France soit de l'Indochine le principal fournisseur, c'est bien, mais qu'elle devienne dans une proportion égale un de ses acheteurs réguliers, c'est mieux, dans l'intérêt de l'avenir de la communauté de leurs Destins.

\*\*

De ces considérations politiques, que nous nous excusons de faire valoir, nous avons hâte de redescendre, dans l'étude d'un problème surtout économique, à des constatations plus terre à terre.

Parmi tant de critiques adressées par un Syndicat d'agriculteurs à la riziculture indochinoise et aux exportateurs de Saigon, il nous faut choisir. Bornons-nous à l'examen des essentielles. Une des accusations les plus mal fondées est celle dont nous avons essayé déjà de faire justice, les cours actuels du riz sont ruineux pour le producteur indigène, ils évincent les céréales secondaires métropolitaines dans l'alimentation du bétail. Que les cours actuels du riz à Saigon et surtout dans l'intérieur de la Cochinchine, soient peu rémunérateurs, le fait n'est malheureusement pas contestable, mais dans un pays dont la plus grande superficie se prête seulement à la culture du riz, le cultivateur serait dans une situation bien plus misérable encore s'il ne vendait pas le produit de sa récolte ou s'il devait le céder à un cours inférieur encore au cours actuel : c'est ce qui se serait produit inévitablement, faute de débouchés en Extrême-Orient, si la riziculture indochinoise n'avait pu écouler en France près de la moitié de sa production ; par ses achats, le marché français a sauvé le paysan cochinchinois de la ruine totale et la Cochinchine de la faillite et peut-être même d'une agitation dangereuse.

L'affirmation que, par les bas cours actuels, le riz concurrence en France les céréales secondaires semble aventurée. Nous avons déjà dit que le riz n'entraîne que pour une part infime dans la ration fourragère ; voyons maintenant les prix comparés. L'avoine à 35 francs (cours donné par l'Association des producteurs de blé dans une Note du 1<sup>er</sup> mai 1934) est d'un cours supérieur à celui des riz et brisures, indiqué par le

même groupement comme étant de 36 francs, 37 francs et 42 francs. Remarquons que ces prix (de l'aveu même de cette Association) sont ceux du riz rendu ports français, qu'à ces prix doivent s'ajouter les frais de manutention, d'usinage, de réexpédition par voie fluviale ou par voie ferrée, les bénéfices des intermédiaires et qu'en fait les prix de vente aux éleveurs oscillent aux alentours de 50 et 60 francs selon les régions. Ce n'est donc pas par leur bon marché que les riz d'Indochine concurrencent nos céréales secondaires, mais par les qualités qui leur ont été reconnues pour l'alimentation du bétail ; leur diffusion répond à un besoin. Les producteurs de blé affirment, il est vrai, que le bétail est surabondant, qu'il conviendrait d'en réduire les effectifs pour en relever les prix. Un tel remède serait désastreux ; il n'est qu'un moyen de sauver l'élevage, ce n'est pas de le priver de céréales dont il apprécie la valeur, c'est de réorganiser le marché ! La baisse des cours provient de la sous-consommation. Paris à lui seul, avec une population plus nombreuse, consomme moitié moins de viande qu'en 1914. En raison des prix excessifs auxquels elle est vendue aux consommateurs, peu à peu la viande disparaît de la table familiale. C'est là le grand péril qui menace l'élevage français. Sur ce point, une action vigoureuse des pouvoirs publics s'impose ; la création de coopératives de production et de consommation ne serait pas moins nécessaire. Réduire l'élevage serait un singulier moyen de favoriser la hausse du cours des céréales secondaires, l'alimentation humaine offrirait à nos avoines un débouché insuffisant. Accroître les effectifs de notre bétail, dût-il consommer du riz, c'est accroître en même temps la consommation et la hausse des cours des céréales secondaires, car le riz n'est presque jamais donné isolément, il entre seulement pour une faible part dans la ration des animaux ; adjuvant des céréales secondaires, il ne les écarte pas, il facilite et rend plus efficace leur emploi.

L'introduction du riz en France a ainsi servi à la fois les intérêts de l'élevage et ceux bien compris de l'agriculture. Ni dans l'alimentation humaine, ni dans l'alimentation animale, il n'a menacé le blé ! Il n'est pas un concurrent, mais un complément.

Cependant c'est vers les marchés d'Extrême-Orient que l'Association dite des producteurs de blé voudrait rejeter le riz d'Indochine. Le cultivateur indochinois, l'exportateur français ne demanderaient pas mieux que de trouver sur ces marchés traditionnels des débouchés plus importants. L'affirmation que les exportations d'Indochine se sont contentés de vendre où cela leur était plus facile, c'est-à-dire dans la Métropole, à la faveur de la protection douanière, est injuste et erronée. La vérité est que, sous l'empire de préoccupations qui leur étaient propres et dans le désir, à l'imitation de l'Amérique et de l'Occident, de vivre en autarchie plus ou moins stricte, de protéger eux aussi leur agri-

culture, nous avons vu des pays qui furent les meilleurs acheteurs des riz d'Indochine nous fermer leurs portes. C'est ainsi que le Japon d'acheteur est devenu un concurrent, que la Chine a instauré sur les riz et dérivés, et autres céréales de toutes provenances, une taxe à l'entrée pour diminuer le volume de ces importations à un moment où sa balance commerciale s'avère gravement déficitaire, revaloriser le riz indigène, se créer des ressources fiscales dont elle a grand besoin et freiner si possible l'exportation de ses capitaux. Les Iles Philippines qui, il y a 30 ans, étaient après la Chine et le Japon le meilleur client de l'Indochine se suffisent maintenant à elles-mêmes, la paix américaine leur ayant permis la reconstitution de la riziculture.

\*  
\*\*

C'est un juste hommage que nous devons rendre, au lieu de les critiquer, à l'activité et à l'initiative de nos exportateurs. Si l'on compare au 30 septembre les exportations de Saigon en riz et dérivés durant les années 1932 et 1933, on voit qu'elles passent pour Hongkong de 328.107 tonnes à 428.467, pour les Indes Néerlandaises de 46.974 tonnes à 60.637, pour la Réunion de 22.895 tonnes à 24.368. Au 30 septembre 1934, les exportations sur les Indes Anglaises, qui étaient de 17.000 tonnes en 1932, s'élèvent à près de 55.000. Madagascar, qui avait cessé de nous acheter depuis plusieurs années, devient acquéreur de 17.000 tonnes ; de nouveaux clients sont trouvés : Cuba pour 15.000 tonnes, l'Afrique du Sud pour 12.000 tonnes ; l'Algérie, le Maroc, l'Afrique Occidentale importent à leur tour du riz d'Indochine.

En Europe même et dans le proche Orient, les résultats obtenus par les exportateurs de riz de Saigon permettent des espérances plus favorables encore dans un avenir peu éloigné. Contrairement à ce que l'on pense généralement, les riz d'Indochine se vendent déjà en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Tchéco-Slovaquie, en Autriche et en Syrie. Au 30 septembre 1934, la Belgique avait absorbé cette année 12.800 tonnes, l'Angleterre 30.000, l'Allemagne 5.500, la Tchéco-Slovaquie 4.000 *via* Trieste seulement. Ces chiffres méritent d'autant plus l'attention que partout, sur ces marchés, nos exportateurs entrent en concurrence avec les exportateurs de Rangoon et de Bangkok dont les riz sont meilleur marché et la qualité parfois supérieure. Il est peu de pays, on le voit, en Europe où le consommateur n'ait été sollicité. Je puis en témoigner, ayant moi-même présenté les riz d'Indochine dans des manifestations internationales à Francfort, à Cologne, à Leipzig, à Bruxelles, à Prague, à Vienne, à Poznan. Partout leur valeur a été reconnue, leur réputation établie en dépit des légendes fâcheuses accumulées à leur sujet. Si le succès n'a pas couronné nos efforts en Pologne, c'est que le Gouvernement s'est montré très strict sur le *do ut des* ; les services du Ministère du Commerce ont déclaré net-

tement qu'ils étaient prêts à autoriser la rizerie de Gdynia à s'approvisionner en Indochine, sous réserve que notre grande Colonie ferait en Pologne des achats d'une valeur équivalente. Malheureusement, les produits qu'exporte la Pologne sont similaires de ceux que la France fournit à l'Indo-Chine. Celle-ci eût pu ouvrir à ses riz le marché polonais en lui achetant des articles dont elle importe un stock appréciable ; elle ne l'a pas fait pour poursuivre ses achats en France. Un des obstacles, et non des moindres, à l'entrée de nos riz en Europe Centrale est la difficulté des paiements du fait de l'interdiction de la sortie des devises nationales. Sans l'intervention de notre attaché commercial à Prague, le marché tchéco-slovaque, malgré le désir des négociants de Prague de s'affranchir de l'intermédiaire de Hambourg ou de Vienne, nous serait demeuré fermé. On a reproché aussi à l'Indochine — et hier encore, au cours de la discussion sur le budget des Colonies, divers orateurs, notamment M. Marius Moutet, lui en ont fait grief, — d'avoir stabilisé sa monnaie et pratiqué envers la Chine une politique douanière qui aurait arrêté nos exportations rizicoles dans l'ancien Empire du Milieu. Le *Bulletin commercial d'Extrême-Orient*, dans son numéro de septembre 1934, donne à cet égard des indications à retenir. Malgré la stabilisation de sa monnaie, l'Indochine continue à être la principale exportatrice de riz en Chine.

Suivant les statistiques publiées par les Douanes chinoises, 4.912.637 quintaux de riz ont été importés en Chine pendant les premiers mois de 1934. Sur ce total, 2.259.652 quintaux proviennent d'Indochine, qui occupe le premier rang parmi les pays importateurs, et est suivie du Siam avec 2.093.764 quintaux.

La même publication donne, sur le commerce extérieur de la Chine en 1933 et en 1934, des renseignements qui ne sont pas moins caractéristiques. Pendant le premier semestre 1933, les importations d'Indochine française en Chine se sont élevées à 25 millions de customs gold units ou unités d'or de la douane ; celles du Siam, pays à monnaie dévaluée, montent seulement à 19 millions. L'année 1934 marque une nouvelle chute du commerce en Chine. A l'exception des États-Unis, tous les pays importateurs voient diminuer le chiffre de leurs transactions : durant les six premiers mois, les importations indochinoises tombent à 13 millions 1/2, celles du Siam à 9 millions 1/2. Notons que, pendant le même semestre de 1934, les Indes Néerlandaises, pays à monnaie stabilisée, importent en Chine pour près de 18 millions tandis que les importations des Indes Britanniques, pays à monnaie dépréciée, fournisseurs d'une denrée de grande consommation, le riz, tombent à 15 millions.

En dépit d'affirmations courantes trop répandues, la monnaie saine n'a pas entravé les importations en Chine des contrées fidèles à l'étalon or. Seules, leur ont porté préjudice la diminution de la puissance de la Chine affaiblie par plus de 20 ans de guerres civiles incessantes et

l'élévation parfois excessive de certains droits de douane. En Indochine, comme au Siam et en Birmanie, le cours des monnaies locales se révèle sans influence sur l'exportation des riz pour la raison que, sur les marchés extérieurs, les prix des riz de chaque provenance s'ajustent aux prix des riz concurrents.

On a affirmé (et M. Marius Moutet le disait encore l'autre jour à la Chambre) que notre législation douanière de 1928 avait eu pour conséquence d'amener la Chine en justes représailles (car les mesures prises contre les intérêts français, au sentiment de quelques-uns, sont toujours équitables) à frapper de droits spéciaux les articles indochinois, notamment le riz, les charbons et le ciment. Avec beaucoup d'autres, l'honorable M. Moutet se trompe. Aucune taxation spéciale n'a frappé les produits indochinois en Chine : les taxes établies visent les riz, les charbons, les ciments de toute provenance. A ce sujet, notons encore que l'Indochine, qui est la principale importatrice de riz en Chine, l'est aussi pour le ciment, et que, pour les charbons, elle n'est devancée — et de peu — que par un seul concurrent, le Japon.

Le régime douanier de 1928, par la suppression du tarif spécial aux produits asiatiques, a diminué dans une proportion considérable le commerce d'importation de Chine en Indochine ; il a entraîné pour les populations de ce pays une élévation du coût de la vie, tout en favorisant l'accroissement des importations françaises dans notre grande Colonie ; mais l'examen des statistiques montre bien, contrairement à ce qu'un moment nous avions pensé nous-même, qu'il n'a pas entravé les importations de l'Indochine en Chine.

\*  
\*\*

Est-ce à dire que ce régime ne soit pas susceptible de modifications et d'améliorations ? Nous ne le pensons pas. Il y a cinq ans, nous avons participé nous-même à des négociations dont le but était d'offrir au gouvernement de Nankin d'incontestables avantages, tant pour l'admission de ses marchandises en Indochine que pour le statut de ses nationaux. Il n'a pas dépendu de la France qu'un accord qui semblait établi ne soit pas déjà entré en vigueur. Ajoutons qu'en l'état actuel des choses on peut se demander, si grandes que soient les concessions que nous pourrions consentir à la Chine, s'il serait dans les pouvoirs du gouvernement de Nankin d'accorder un tarif préférentiel aux riz d'Indochine au détriment des riz de Rangoon et de Bangkok. Notons aussi que la plupart des riz de Saïgon destinée à la Chine transitent par Hongkong où, du fait de manipulations diverses, dénationalisés, ils ne bénéficieraient pas lors de leur introduction dans les ports chinois du tarif spécial qui aurait pu être consenti à nos riz. Ne nous exagérons donc pas l'importance éventuelle des négociations qui pourraient être à nouveau engagées. Ce qui est certain, c'est que la Chine n'a aucune

prévention contre l'Indochine et ses produits, et nous en trouvons la preuve toute récente dans une communication des exportateurs de riz de Saigon. Une récolte déficitaire s'étant produite dans la Chine du Nord, c'est à Saigon et non à Rangoon ou à Bangkok qu'ont été effectués tout dernièrement les achats de riz destinés à parer à une disette menaçante. En la circonstance, le bon marché de nos riz a été leur meilleur agent commercial et diplomatique.

La diminution en Chine des importations indochinoises en quantité et en valeur n'a pour origine ni notre régime douanier, ni la stabilisation de la piastre, ni l'hostilité chinoise ; il faut l'attribuer à d'autres causes ; la misère générale du monde, l'épuisement d'un grand peuple, les mesures qu'il prend à son tour à l'instar de l'Amérique et de l'Occident pour la défense de son économie intérieure.

\*  
\*\*

Ainsi nous croyons avoir établi, au cours de ce trop long exposé, que l'Indochine n'a rien négligé ni pour prévenir la surproduction, ni pour accroître le nombre et l'importance de ses marchés. L'étendue de ses rizières est en régression marquée, et si, du fait de la fermeture de certains débouchés ou de la diminution de leur importance, l'Indochine s'est trouvée disposer, avec une production réduite, d'un stock plus important de riz à placer dans la Métropole, elle a pris les mesures qui dépendaient d'elle pour l'abaisser. L'application de la loi du carburant national en Indochine y a retenu au moins 400.000 quintaux de riz et, pour ne point favoriser l'exportation du riz sur le marché français au détriment des marchés étrangers, le Gouvernement général a établi un droit de sortie uniforme sur les riz exportés, quelle que soit leur destination. Enfin non seulement nul encouragement particulier n'a été procuré aux riziculteurs, si durement frappés par la chute des cours, alors que le Gouvernement français établissait un cours légal du blé à peu près triple du cours mondial, mais l'Administration indochinoise s'est attachée à libérer le pays des inconvénients de la monoculture en favorisant le développement des cultures vivrières et complémentaires, notamment le sucre, le tabac et le maïs. Or, dans un pays où la totalité des terres cultivables, à l'exception de celles susceptibles seulement d'une exploitation onéreuse, est déjà en valeur, toute extension ou création d'une culture nouvelle se fait au détriment presque toujours de la culture principale, c'est-à-dire du riz.

C'est pourquoi le développement de la culture du maïs en Indochine devrait calmer les alarmes de nos producteurs de blé. Cependant ceux-ci s'inquiètent du chiffre grandissant des importations de maïs en France. Pourtant le maïs indochinois ne concurrence ni le blé, ni le maïs métropolitain ; il remplace seulement le maïs roumain, le maïs argentin, dont la France a fait de tous temps une consommation considérable pour

des usages déterminés où il ne semble pas que l'orge, l'avoine ou le blé puissent leur être substitués. Le Cambodge et une partie de la Cochinchine fournissent un maïs aussi beau que celui de la Plata. Une importante maison de courtage de Paris reconnaissait récemment sa belle qualité. On ne saurait donc en toute équité appréhender sur le marché français l'entrée de cette céréale, qui ne pourrait porter ombrage à l'agriculture de la Métropole puisqu'elle n'en produit que de faibles quantités et qu'elle en achète encore à l'étranger.

Dans une Note déjà citée, l'Association générale des producteurs de blé se félicite de voir ramener à 600.000 tonnes les contingentements de maïs pour le deuxième trimestre 1934 : les exportations de maïs de Saigon en 1933 se sont élevées à 176.000 tonnes, elles ne dépasseront pas 400.000 tonnes en 1934 ; ces chiffres sont, on le voit, bien loin en deçà des besoins totaux de la Métropole. Enfin, redisons-le, dans beaucoup de régions en Indochine, la culture du maïs remplace celle du riz et réduit ainsi à la fois la production rizicole et sa capacité d'exportation. Nous ne comprenons pas bien pourquoi, après le riz, le maïs indochinois est à son tour l'objet d'une campagne peut-être moins encore justifiée.

\*  
\*\*

Après avoir répondu une fois de plus aux critiques dirigées contre les importations en France des deux grandes céréales indochinoises, le riz et le maïs, critiques dont tant de voix autorisées ont déjà montré le peu de fondement, nous avons hâte d'aborder la partie constructive de notre travail et de rechercher quelle satisfaction, quels apaisements supplémentaires pourraient être donnés aux agriculteurs français comme aux agriculteurs indochinois. Ceux-ci, nous le savons, n'ont jamais demandé et ne demandent que leur droit : celui que leur vaut le régime douanier de 1892, consacré à nouveau en 1928, libre accès, à la faveur des taxes qui, sur l'un comme sur l'autre marché, frappent les articles similaires en provenance de l'étranger, en échange de l'entrée en franchise en Indochine des produits de l'industrie et de l'agriculture métropolitaines.

Bien que l'Indochine importe plus de produits français qu'elle n'exporte de produits indochinois en France (486 millions contre 481 en 1933, année où pour la première fois la balance commerciale de l'Indochine dans ses échanges avec la Métropole ne lui a pas été plus défavorable), recherchons si l'Indochine ne pourrait pas, par une taxation plus sévère des similaires étrangers, faire une part plus large à certains articles de la Métropole et notamment à des produits d'origine agricole. Il serait, à notre avis, de sage politique d'intéresser directement les agriculteurs français à la prospérité de l'Indochine. On a pu voir l'été dernier, au moment où des projets de contingentement menaçaient nos riz, l'appui qu'ont prêté

à notre grande Colonie les filateurs de l'Est dont l'Indochine est la meilleure cliente. Et sans doute nos cultivateurs comprendraient-ils mieux à leur tour l'intérêt pour la France d'acheter nos riz et nos maïs si l'Indochine, en échange, s'approvisionnait davantage de produits agricoles sur le marché français. Il semble que cette perspective ne soit pas irréalisable malgré la distance, malgré les risques résultant pour des denrées périssables de longs voyages sous des climats tropicaux.

En 1933, nous l'avons déjà dit, l'Indochine a importé 26 millions de vins de la Métropole contre 2 millions de l'étranger. Par contre, on constate qu'en 1933, sur 140.000 kgs de bière importés, la part de la France n'est que de 3.900 kgs. Il semble que la France aurait pu se réserver la majorité des importations si nos brasseurs de l'Est avaient montré la même activité qu'en 1913, où, sur 1.229 tonnes de bière importées en Indochine, les 2/3 provenaient de la Métropole.

En 1933, les beurres français représentaient seulement le 1/3 des beurres entrés en Indochine alors que leurs importations atteignaient les 4/5 en 1928. Régression à peu près analogue sur les importations de lait condensé en 1933, malgré un vigoureux et victorieux effort en 1932.

En temps normal, l'Indochine consomme de grosses quantités de farine. De 1926 à 1931, la moyenne de sa consommation est de 20.000 tonnes sur lesquelles, en l'année la plus favorable (1927), la France n'a importé que 161 tonnes. Les importations de farine métropolitaine sont tombées à 51 tonnes en 1933. L'Indochine pourrait offrir aussi un débouché appréciable aux légumes secs et à leurs farines (12.000 tonnes en moyenne de 1926 à 1929) : en 1933, sur plus de 4.000 tonnes importées, moins de 200 tonnes proviennent de la Métropole. Sinon les légumes frais et les fruits de table, du moins les légumes desséchés et conservés, les champignons, les conserves de viande, devraient pouvoir entrer en plus grande quantité en Indochine. Nous sommes d'avis qu'il soit procédé à une révision tarifaire avec l'intention d'écarter strictement les denrées d'alimentation étrangères du marché indochinois et d'y favoriser davantage les produits de l'élevage et l'agriculture français. Nous ne méconnaissons pas les difficultés de cette tâche, mais l'Indochine doit se prêter à ce témoignage de solidarité économique donné à l'agriculture française. Notre grande Colonie a accueilli parfois avec trop de bienveillance les fruits et les conserves de Californie ou d'Australie, et ce n'est pas sans raison que le groupement des cultivateurs de blé a dénoncé une délibération malencontreuse d'une haute Assemblée indochinoise en faveur des asperges américaines. Nos conserves, nos laits en boîte, nos beurres, nos farines même, valent les articles similaires étrangers : il faudrait seulement que les exportateurs et les Compagnies de navigation prennent plus de soin dans le conditionnement et le transport de ces marchandises. On ne comprend pas, au surplus,

les avantages consentis à des denrées en provenance de pays demeurés fermés aux articles indochinois, à l'Amérique notamment, qui a exclu nos anthracites de son marché.

En outre, toute une série de mesures incombe, les unes à l'Indochine, les autres à la Métropole, pour l'établissement d'un meilleur équilibre de leurs dépenses et nous ne saurions mieux faire que de nous rallier à cet égard, entièrement, aux propositions pleines de sagesse formulées par le Syndicat des exportateurs français de riz de Saïgon. Ces mesures seront d'une réalisation d'autant plus facile qu'elles se poursuivront sous le signe d'une compréhension bienveillante d'intérêts qui, pour être parfois différents, peuvent cependant se concilier dans le souci de la prospérité recherchée de la France totale et non pas seulement d'une de ses parties. Voici ces propositions :

*Par l'amélioration de la qualité*, augmenter de 30 à 50 millions de francs la valeur des riz et dérivés d'Indochine vendus ou exportés. En contre-battant la dévaluation mondiale des produits, on contribuera ainsi :

à l'assainissement de la situation financière du pays,

à l'augmentation de son pouvoir d'achat.

*Réduire le prix de revient pour lutter plus facilement sur les marchés étrangers.* Moyens : l'aménagement des rizières (afin de pouvoir leur faire produire des quantités à peu près constantes), lutte contre les animaux (notamment contre le rat), lutte contre les maladies nuisibles à la rizière, amélioration du rendement.

Poursuivre la politique de l'*Aménagement des dettes agricoles*, de façon à les alléger.

*Créer des centres de warrantage dans l'intérieur du pays* en vue de :

Notablement diminuer les sautes de cours qui, en dernière analyse, sont défavorables à tous ;

Permettre à l'Annamite de mieux « défendre » sa marchandise qu'il ne peut le faire aujourd'hui.

*Négociations par le Gouvernement Général d'accords commerciaux* avec les pays avec lesquels il a un contact plus direct que n'en a la Métropole et dont la population est généralement prolifique. Dans cet ordre d'idées, le résultat obtenu à Java est encourageant. Plus les débouchés seront nombreux, plus le riz se vendra cher et moins il en viendra en France, rendant ainsi accidentel le détournement de grosses quantités sur ce dernier pays.

A ces suggestions, qu'il nous soit permis d'en ajouter une autre. Dans les débats qui viennent de s'ouvrir devant la Conférence Coloniale, il en est peu où il n'ait été question de la surproduction. Notre conviction profonde est qu'il n'y a pas de surproduction dans la culture du riz. La superficie des terres susceptibles d'être cultivées en riz étant limitée, la surproduction du riz est moins à craindre que pour les autres céréales, d'autant plus que la population ne cesse de s'accroître rapidement dans les pays consommateurs de riz. En 1860, la Cochinchine comptait 800.000 habitants ; la population de ce pays dépasse aujourd'hui 4 millions. En Indochine, la solution de la crise du riz n'est pas seulement un problème agricole, c'est aussi un problème démographique. L'Indochine ne surproduit pas, ce sont des modalités de consommation défectueuses qui laissent un stock disponible pour

l'exportation. Notre grande possession d'Extrême-Orient est souvent comparée à ce fléau à chaque extrémité duquel pend un panier d'un usage si fréquent en Indochine et que le long des diguettes, des sentiers, des pistes et des routes, portent en sautillant d'un pas alerte le paysan ou la paysanne annamites : le fléau lui-même figure assez bien le pays d'Annam à l'arête montagneuse, l'un des paniers, plein de riz et de petits habitants innombrables, est l'image du Tonkin, le second panier, non moins chargé de riz mais aux occupants clairsemés, représente la Cochinchine. Du panier tonkinois ne tombent que quelques faibles quantités de riz épargnées par les occupants ; du panier cochinchinois se déverse en nappes profondes tout ce que n'ont pu manger les habitants. Faire passer dans le panier cochinchinois, par l'intermédiaire du fléau annamite, l'excédent de population du panier tonkinois suffirait à assurer à l'Indochine entière une alimentation rationnelle satisfaisante en même temps que seraient ramenées à des quantités plus modestes les quantités de riz à l'exportation. Ainsi serait enfin reprise, dans l'intérêt général de la mise en valeur du pays, cette marche historique des Annamites vers le Sud qui les a acheminés au cours des âges du delta du Tonkin en Annam et de l'Annam dans le delta du Mékong.

Une telle œuvre suppose une continuité de vues secondée par une volonté ferme et persévérante disposant de moyens puissants. Elle s'impose dans l'intérêt de l'humanité, dans l'intérêt de la richesse d'une contrée plus grande que la France et qui, au lieu de 20 millions d'habitants, devrait nourrir 40 millions de consommateurs aisés, d'une capacité d'achat suffisante pour acquérir dans la Métropole non pas pour 600 millions de produits, mais pour 2 ou 3 milliards par an.

Nous demandons que soit créé, par des moyens qu'il appartient au gouvernement de rechercher, un fonds de colonisation dont les ressources seraient affectées à l'établissement de paysans annamites et tonkinois dans des terres libres de Cochinchine où ils ne seraient pas trop dépaysés. Des essais ont été déjà tentés dans ce sens ; les uns ont échoué, d'autres ont réussi : des uns comme des autres, il s'est dégagé des leçons desquelles une méthode peut être déterminée. Le moment est venu de l'appliquer et de montrer par cet exemple que le véritable remède de la crise n'est pas dans l'abandon, dans la réduction de la production génératrice de chômage et de misère, mais dans l'action et dans une meilleure distribution des richesses. C'est moins de leur excès qu'est née l'angoisse qui pèse en ces jours sur le monde que de leur mauvaise répartition.

P.-B. DE LA BROSSE.

## La politique des Soviets en Sibérie

C'est en 1927 que les Soviets inaugurèrent leur nouvelle politique sibérienne. Depuis la révolution russe, ils s'étaient contentés de surveiller étroitement ces immenses régions, de dénombrer les aborigènes, de les classer en tribus et en sectes et d'essayer de limiter les zones d'habitat de chacune de ces peuplades en les faisant surveiller par des Russes ou par des métis russo-aborigènes fidèles à la doctrine communiste.

A cette même époque, deux conceptions différentes se heurtaient à Moscou et menaçaient de diviser le « Politbureau » qui dirige l'évolution de l'U.R.S.S. L'idée de Lénine, soutenue par Zinoviev, se fondait sur l'impossibilité pour la Russie, pays agraire, d'être rapidement transformée en état socialiste et admettait la nécessité de provoquer à tout prix la révolution mondiale pour introduire le socialisme en Russie, grâce à l'intermédiaire des pays industriels cultivés, ralliés à l'idéal bolcheviste. Pour Staline, par contre, qui était parvenu entre temps à s'emparer de tout l'organisme administratif du parti, l'introduction du socialisme dans un seul pays était parfaitement possible. La diplomatie bruyante du Komintern devenait superflue et incommode. Toute l'énergie du peuple russe devait tendre, non point à soulever le prolétariat des autres nations, mais à s'équiper industriellement... Staline triompha et, pendant que Litvinof cherchait à convaincre les puissances étrangères de l'amour de la paix qui animait le gouvernement soviétique, le dictateur de l'U.R.S.S. imposait le plan quinquennal qui devait transformer la Russie.

En ce qui concerne la Sibérie, les chefs bolchévistes ont dû tenir compte de la répartition géographique des peuples et de la valeur économique de ces immenses régions. Les tribus nomades ne représentent que 15 % de la population totale de la Sibérie ; mais elles occupent territorialement une bonne partie de la contrée, de sorte que, pour une colonisation russe nouvelle, il ne restait que le Nord-Est du Kazakhstan, la région méridionale de la province autonome d'Extrême-Orient, et, en Sibérie proprement dite, une bande de territoires entre le Transsibérien et la frontière dzoungaro-mongole. Il va de soi que, pour fondre en un ensemble idéocratique les autochtones et les colons, il manquait une idéologie économique commune. Les bolchévistes se sont efforcés de l'imposer à tous.

Pour arriver à ce résultat, ils ont créé, à l'intention des indigènes sibériens, une section spéciale à l'Institut des Langues orientales de Leningrad, une école professionnelle à Touroukhansk, ainsi que sept points d'appui pour la « culture » dans la province extrême-orientale et dans la Sibérie du Nord. Depuis 1929, la Haute

de l'Extrême-Orient, les autres puissances du Pacifique devraient réagir en conséquence.

#### La coopération avec les Etats-Unis

C'est de ce point de vue que j'ai plus d'une fois exprimé ma conviction que la coopération entre les Etats-Unis et le Commonwealth britannique est nécessaire à la paix du monde. Les Dominions ont une sympathie fondamentale avec les Etats-Unis et il n'est rien qu'ils désirent autant qu'une étroite collaboration avec eux dans les affaires mondiales. Le détachement un peu ostentatoire et le nationalisme économique exagéré des Etats-Unis rendent parfois les choses difficiles, et leur position constitutionnelle fait paraître parfois leur politique extérieure peu sûre. Pourtant la question se pose de savoir si la situation qui menace actuellement de se créer en Extrême-Orient ne réclame pas quelque signe plus tangible de coopération de la part des Etats-Unis. Si le Japon savait que, avec traité ou sans traité, il existe une politique de coopération pratique entre le groupe britannique et le groupe américain, cette connaissance par elle-même suffirait très probablement à assurer la paix du Pacifique. Des politiques convergentes, une coopération et une entente actives entre les deux grandes puissances navales, appuyées sur leurs ressources illimitées, suffiraient à garantir la paix future, en dehors des engagements officiels précis conclus à cet effet. Peut-être qu'à cet égard on n'a pas utilisé de façon très heureuse la situation de Mandchourie, mais la leçon de cet échec, dû à l'absence de coopération, n'a probablement pas été perdue pour les deux gouvernements. Il ne peut y avoir aucun doute qu'une politique de coopération pratique entre eux dans le Pacifique pour le maintien de l'intégrité de la Chine et de la paix future serait la mesure la plus importante qui puisse être prise aujourd'hui dans les affaires internationales.

\*\*\*

Il convient sans doute de donner ici quelques extraits des articles qu'a provoqués, dans la presse britannique, le discours du général Smuts ; ce sera le meilleur moyen de montrer l'intérêt avec lequel on l'a lu et l'importance qu'on a attachée à ses idées.

Tout en admettant avec l'ancien président de l'Union Sud-Africaine que le Japon passe par une phase difficile de son histoire, le *Times* reconnaît que « le jaillissement du nationalisme politique et économique japonais crée en Extrême-Orient un état de choses plus sérieux même que les troubles européens ».

Le général Smuts (continue l'organe de la Cité) estime que le plus important de tout pour la paix du monde est une coopération entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. En effet, ces deux puissances défendent les mêmes grands principes de liberté individuelle et de règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques. Il leur appartient de mettre en action, chaque fois que l'occasion s'en présentera, leur conviction que la guerre doit être à jamais interdite comme instrument de politique nationale.

Plus affirmatif encore, le *News Chronicle* écrit dans le même sens :

Le Japon doit affronter ses périls et ses difficultés. Il est encore trop tôt pour dire qu'il restera sourd à une diplomatie sensée et amicale. Mais il est trop tard, à la lumière des récents événements, pour prendre sur soi d'assurer que le Japon, en cas de nécessité, n'entreprendra pas une action désespérée.

L'unique et réellement efficace bouclier que l'on puisse lever devant un Japon décidé à poursuivre son rêve impérial jusqu'au bout, c'est la coopération ferme de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

Avant d'arriver à cette « politique du pire », le *Daily Telegraph* demande que l'on fasse confiance aux déclarations pacifiques récentes des hommes d'Etat japonais :

Le monde, écrit-il, doit observer attentivement les mouvements convulsifs dont les bords de l'Océan Pacifique sont le théâtre. Mais le but le plus immédiat et le plus pratique que doivent se proposer ceux qui comme le général Smuts travaillent pour la paix du monde, c'est de rendre effectives, par des négociations directes, les assurances données récemment par le Japon. En dénonçant le traité de Washington, le Japon a déclaré que cette action ne comportait ni l'intention, ni le désir d'entrer dans une course aux armements dans le domaine naval.

Citons enfin, et intégralement, la longue lettre adressée le 18 février au *Times* par lord Lothian sur la politique du Japon en Chine, à propos encore du discours prononcé au Cap, une dizaine de jours auparavant, par le général Smuts :

Dans le discours qu'il a récemment prononcé au Cap, le général Smuts a répété l'avertissement qu'il avait donné dans son fameux discours de Londres en novembre dernier, à savoir que la situation dans le Pacifique était essentiellement plus dangereuse qu'en Europe.

Les événements de ces derniers jours ont confirmé cette opinion. Bien que le Japon ait dénoncé les traités de Washington à la fin de décembre dernier, la plupart des gens croyaient que, conformément à ces traités, nous aurions deux années pour essayer d'élaborer une nouvelle solution. Je crois que c'est exact en ce qui concerne la question navale. Etant donné l'état d'esprit actuel des Etats-Unis en matière navale, je ne crois pas que le Japon engage une nouvelle course aux armements navals, sans faire un sérieux effort pour arriver à un accord. Toutefois, il est tout à fait évident que le Japon s'est déjà mis à l'œuvre pour détruire la base politique des traités de Washington, à savoir l'intégrité de la Chine, la porte ouverte pour le commerce de toutes les nations en Chine, et le principe que ces questions intéressaient collectivement tous les signataires du traité des Neuf Puissances. Je ne crois pas qu'il y ait le moindre doute que le Japon espère placer le monde en face du *fait accompli* en Chine tout comme il l'a fait au Mandchoukouo, d'ici l'expiration du préavis de deux années, pendant lequel les traités de Washington restent encore en vigueur.

Si les nombreuses dépêches qui nous sont parvenues au cours de ces dernières semaines sont exactes, le Japon est actuellement en train de proposer à la Chine une solution qui doit remplacer le système de Washington. Il propose que la Chine cesse de faire partie de la Société des Nations, renvoie ses conseillers européens et américains, et fasse partie d'une association d'Asie Orientale ayant avec le Japon d'étroits rapports politiques et économiques qui non seulement tiendraient à l'écart le reste du monde, mais feraient disparaître les privilèges contractuels qui subsistent encore et aboutiraient à la longue à la suppression des biens et des intérêts commerciaux acquis par les Européens et les Américains en Chine depuis cent cinquante ans. On prétend que, pour l'encourager, le Japon offre à la Chine une assistance financière devant lui permettre de faire face à la crise résultant de la hausse de la valeur de l'argent, et une aide pratique en vue de mettre fin à la guerre dite communiste qui se poursuit au centre de la Chine. Un haut dignitaire japonais a déclaré qu'au cours des entretiens Ariyoshi-Chiang Kai-Shek, « on a dit à la Chine que si elle ne voyait pas la situation politique internationale en Orient comme nous la voyons, nous ne pourrions pas la garantir contre le retour d'événements tels que l'incident de 1931 au Mandchoukouo, le conflit de Changhaï de 1932 et le conflit tout récent du Chahar-Jehol ».

Je ne sais pas jusqu'à quel point ces informations sont entièrement exactes. Mais ce qui est certain, c'est que le Japon s'est mis à l'œuvre pour déchirer le traité de Washington des Neuf Puissances et le système collectif de paix d'Extrême-Orient.

Je n'ai pas l'intention de discuter quelle est exactement la méthode qu'il faudrait employer pour faire face à cette situation. Naturellement, il ne s'agit pas de guerre. C'est justement la force de la position des Japonais, comme ils le savent bien. Mais il y a une immense différence entre une politique de laisser-aller, devant ce qui semble inévitable, et l'emploi vigoureux du pouvoir et de l'influence dont disposent les autres signataires du traité des Neuf Puissances, traité qu'on est maintenant en train de déchirer sans leur consentement.

La Chine ne veut pas être absorbée par le Japon. Elle désire continuer à marcher toute seule sans aucune autre forme de contrôle étranger. Les États-Unis, l'Empire britannique, la Russie, la France et l'Italie, peuvent lui apporter une aide financière plus effective que le Japon, et s'ils tirent le meilleur parti de leur position, ils pourront sans doute non seulement maintenir la Chine dans l'orbite de la Société des nations et des traités de Washington, mais conserver également les droits qui leur reviennent légitimement.

J'avais cru que l'étude de ces questions aurait pu attendre jusqu'à la réunion que les premiers ministres de l'Empire vont tenir à l'occasion du Jubilé parce que le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont un intérêt aussi primordial que nous-mêmes aux questions du Pacifique. Il est maintenant manifeste que nous devrions prendre des mesures préliminaires en vue de mobiliser avant cette date les autres signataires du traité des Neuf Puissances. Non pas que je refuse au Japon une influence et une puissance prédominante en Extrême-Orient. Il y a pleinement droit. La seule question est de savoir s'il se prépare à répéter sur le gigantesque champ d'opération de la Chine prise dans son ensemble, la politique d'annexion déguisée qu'il a déjà appliquée dans le Mandchoukouo. Il est bon de se rappeler que le Japon a proclamé avec véhémence son intention de maintenir dans ce pays le principe de la « porte ouverte », profession de foi qui fut en son temps soulignée par Sir John Simon. Mais aujourd'hui, la « porte ouverte » au commerce des autres pays a pratiquement été fermée.

## VARIÉTÉS

### L'ŒUVRE DE FERDOWSI

Plusieurs pays, la Perse, sa patrie, en tête, ont, au cours de ces derniers mois, fêté la mémoire de Ferdowsi (941-1020). Paris, à son tour, sous les auspices de l'orientalisme français, ayant formé un « Comité Ferdowsi », présidé par M. Paul Pelliot, a rendu hommage (1) à

(1) Le 14 décembre 1934, séance solennelle à la Société Asiatique, avec, à l'ordre du jour, « Ferdowsi et la civilisation iranienne ». Le 16 décembre, conférence sur « le Chah Nameh » au Musée Guimet (Société des Etudes iraniennes). Le 17 décembre, réception à l'Hôtel de Ville et remise des œuvres de Ferdowsi. Le 18 décembre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, solennité en présence de M. Albert Lebrun, Président de la République, et enfin, le 20 décembre, soirée à la Légation de Perse. On sait aussi qu'une exposition Ferdowsi a été organisée par M. J. Cain à la Bibliothèque Nationale et que le Musée Cernuschi n'est pas resté étranger à ces manifestations.

cet « Homère de l'Asie » comme on appelle quelquefois le créateur de l'épopée iranienne. Il nous a semblé que l'Asie Française se doit de s'associer à ce grand courant de sympathie et d'estime à l'égard d'une œuvre littéraire qui se présente à notre admiration après une carrière millénaire et qui s'inscrit à ce titre à une place d'honneur dans le patrimoine intellectuel de l'humanité civilisée tout entière.

\*\*

Ayant vu le jour dans une humble bourgade à l'Est de la Perse et, après une vie de privations et de mésaventures, étant revenu pour reposer ses os dans ce coin natal où, d'ailleurs, ironie du sort, on a eu des difficultés pour identifier et situer sa tombe, — à quoi Ferdowsi doit-il sa merveilleuse renommée si proche de nous, si accessible à notre compréhension ?

La gloire du poète est due à ce qu'en une forme artistique, harmonieuse et impeccable, il a su exprimer les plus pures vertus de sa race; dans cette image tracée de main de maître, les peuples indo-européens, proches parents des Iraniens, se sont reconnus; à travers ces strophes sonores, ils ont senti souffler le même esprit qui les a jadis animés. Certaines théories extrémistes actuelles ont quelque peu compromis l'idée aryenne. Il n'en reste pas moins vrai qu'il existe un fond commun de civilisation que cette idée a inspiré et fait fructifier.

\*\*

Essayons donc de dégager quelques grands traits de l'œuvre magistrale de Ferdowsi (1).

Insistons d'abord sur sa portée nationale. Après la Conquête arabe et l'islamisation de la Perse au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, c'est Ferdowsi qui, au X<sup>e</sup> siècle, a été le premier à réhabiliter la langue persane. Avant l'Islam, sous les Sassanides, la langue du pays, le *pehlevi* (moyen-persan), était cultivée par le clergé zoroastrien, les féodaux étant pour la plupart illettrés. Le Conquérant arabe fait disparaître les prêtres; quant aux féodaux, propriétaires terriens (*dehkan*), ils se rallient, sans trop de résistance, à l'envahisseur, pour conserver leurs biens. L'arabe devient la seule langue littéraire de Perse, et à tel point que, plus tard, quand le sentiment national persan, après le désarroi de la défaite, commence, vers le IX<sup>e</sup> siècle, à se manifester, il le fait... en arabe. Les vers patriotiques et anti-arabes de l'aristocratie persane sont écrits en arabe! Le réveil du sentiment national persan

(1) Nous nous servons pour cette analyse d'un remarquable article de l'iranisant soviétique, E. Berthels, publié en U. R. S. S. dans un ouvrage collectif consacré à la mémoire du barde iranien.

de l'Extrême-Orient, les autres puissances du Pacifique devront réagir en conséquence.

#### La coopération avec les Etats-Unis

C'est de ce point de vue que j'ai plus d'une fois exprimé ma conviction que la coopération entre les Etats-Unis et le Commonwealth britannique est nécessaire à la paix du monde. Les Dominions ont une sympathie fondamentale avec les Etats-Unis et il n'est rien qu'ils désirent autant qu'une étroite collaboration avec eux dans les affaires mondiales. Le détachement un peu ostentatoire et le nationalisme économique exagéré des Etats-Unis rendent parfois les choses difficiles, et leur position constitutionnelle fait paraître parfois leur politique extérieure peu sûre. Pourtant la question se pose de savoir si la situation qui menace actuellement de se créer en Extrême-Orient ne réclame pas quelque signe plus tangible de coopération de la part des Etats-Unis. Si le Japon savait que, avec traité ou sans traité, il existe une politique de coopération pratique entre le groupe britannique et le groupe américain, cette connaissance par elle-même suffirait très probablement à assurer la paix du Pacifique. Des politiques convergentes, une coopération et une entente actives entre les deux grandes puissances navales, appuyées sur leurs ressources illimitées, suffiraient à garantir la paix future, en dehors des engagements officiels précis conclus à cet effet. Peut-être qu'à cet égard on n'a pas utilisé de façon très heureuse la situation de Mandchourie, mais la leçon de cet échec, dû à l'absence de coopération, n'a probablement pas été perdue pour les deux gouvernements. Il ne peut y avoir aucun doute qu'une politique de coopération pratique entre eux dans le Pacifique pour le maintien de l'intégrité de la Chine et de la paix future serait la mesure la plus importante qui puisse être prise aujourd'hui dans les affaires internationales.

\*\*

Il convient sans doute de donner ici quelques extraits des articles qu'a provoqués, dans la presse britannique, le discours du général Smuts ; ce sera le meilleur moyen de montrer l'intérêt avec lequel on l'a lu et l'importance qu'on a attachée à ses idées.

Tout en admettant avec l'ancien président de l'Union Sud-Africaine que le Japon passe par une phase difficile de son histoire, le *Times* reconnaît que « le jaillissement du nationalisme politique et économique japonais crée en Extrême-Orient un état de choses plus sérieux même que les troubles européens ».

Le général Smuts (continue l'organe de la Cité) estime que le plus important de tout pour la paix du monde est une coopération entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. En effet, ces deux puissances défendent les mêmes grands principes de liberté individuelle et de règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques. Il leur appartient de mettre en action, chaque fois que l'occasion s'en présentera, leur conviction que la guerre doit être à jamais interdite comme instrument de politique nationale.

Plus affirmatif encore, le *News Chronicle* écrit dans le même sens :

Le Japon doit affronter ses périls et ses difficultés. Il est encore trop tôt pour dire qu'il restera sourd à une diplomatie sensée et amicale. Mais il est trop tard, à la lumière des récents événements, pour prendre sur soi d'assurer que le Japon, en cas de nécessité, n'entreprendra pas une action désespérée.

L'unique et réellement efficace bouclier que l'on puisse lever devant un Japon décidé à poursuivre son rêve impérial jusqu'au bout, c'est la coopération ferme de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

Avant d'arriver à cette « politique du pire », le *Daily Telegraph* demande que l'on fasse confiance aux déclarations pacifiques récentes des hommes d'Etat japonais :

Le monde, écrit-il, doit observer attentivement les mouvements convulsifs dont les bords de l'Océan Pacifique sont le théâtre. Mais le but le plus immédiat et le plus pratique que doivent se proposer ceux qui comme le général Smuts travaillent pour la paix du monde, c'est de rendre effectives, par des négociations directes, les assurances données récemment par le Japon. En dénonçant le traité de Washington, le Japon a déclaré que cette action ne comportait ni l'intention, ni le désir d'entrer dans une course aux armements dans le domaine naval.

Citons enfin, et intégralement, la longue lettre adressée le 18 février au *Times* par lord Lothian sur la politique du Japon en Chine, à propos encore du discours prononcé au Cap, une dizaine de jours auparavant, par le général Smuts :

Dans le discours qu'il a récemment prononcé au Cap, le général Smuts a répété l'avertissement qu'il avait donné dans son fameux discours de Londres en novembre dernier, à savoir que la situation dans le Pacifique était essentiellement plus dangereuse qu'en Europe.

Les événements de ces derniers jours ont confirmé cette opinion. Bien que le Japon ait dénoncé les traités de Washington à la fin de décembre dernier, la plupart des gens croyaient que, conformément à ces traités, nous aurions deux années pour essayer d'élaborer une nouvelle solution. Je crois que c'est exact en ce qui concerne la question navale. Etant donné l'état d'esprit actuel des Etats-Unis en matière navale, je ne crois pas que le Japon engage une nouvelle course aux armements navals, sans faire un sérieux effort pour arriver à un accord. Toutefois, il est tout à fait évident que le Japon s'est déjà mis à l'œuvre pour détruire la base politique des traités de Washington, à savoir l'intégrité de la Chine, la porte ouverte pour le commerce de toutes les nations en Chine, et le principe que ces questions intéressaient collectivement tous les signataires du traité des Neuf Puissances. Je ne crois pas qu'il y ait le moindre doute que le Japon espère placer le monde en face du fait accompli en Chine tout comme il l'a fait au Mandchoukouo, d'ici l'expiration du préavis de deux années, pendant lequel les traités de Washington restent encore en vigueur.

Si les nombreuses dépêches qui nous sont parvenues au cours de ces dernières semaines sont exactes, le Japon est actuellement en train de proposer à la Chine une solution qui doit remplacer le système de Washington. Il propose que la Chine cesse de faire partie de la Société des Nations, renvoie ses conseillers européens et américains, et fasse partie d'une association d'Asie Orientale ayant avec le Japon d'étroits rapports politiques et économiques qui non seulement tiendraient à l'écart le reste du monde, mais feraient disparaître les privilèges contractuels qui subsistent encore et aboutiraient à la longue à la suppression des biens et des intérêts commerciaux acquis par les Européens et les Américains en Chine depuis cent cinquante ans. On prétend que, pour l'encourager, le Japon offre à la Chine une assistance financière devant lui permettre de faire face à la crise résultant de la hausse de la valeur de l'argent, et une aide pratique en vue de mettre fin à la guerre dite communiste qui se poursuit au centre de la Chine. Un haut dignitaire japonais a déclaré qu'au cours des entretiens Ariyoshi-Chiang Kai-Shek, « on a dit à la Chine que si elle ne voyait pas la situation politique internationale en Orient comme nous la voyons, nous ne pourrions pas la garantir contre le retour d'événements tels que l'incident de 1931 au Mandchoukouo, le conflit de Changhaï de 1932 et le conflit tout récent du Chahar-Jehol ».

Je ne sais pas jusqu'à quel point ces informations sont entièrement exactes. Mais ce qui est certain, c'est que le Japon s'est mis à l'œuvre pour déchirer le traité de Washington des Neuf Puissances et le système collectif de paix d'Extrême-Orient.

Je n'ai pas l'intention de discuter quelle est exactement la méthode qu'il faudrait employer pour faire face à cette situation. Naturellement, il ne s'agit pas de guerre. C'est justement la force de la position des Japonais, comme ils le savent bien. Mais il y a une immense différence entre une politique de laisser-aller, devant ce qui semble inévitable, et l'emploi vigoureux du pouvoir et de l'influence dont disposent les autres signataires du traité des Neuf Puissances, traité qu'on est maintenant en train de déchirer sans leur consentement.

La Chine ne veut pas être absorbée par le Japon. Elle désire continuer à marcher toute seule sans aucune autre forme de contrôle étranger. Les États-Unis, l'Empire britannique, la Russie, la France et l'Italie, peuvent lui apporter une aide financière plus effective que le Japon, et s'ils tirent le meilleur parti de leur position, ils pourront sans doute non seulement maintenir la Chine dans l'orbite de la Société des Nations et des traités de Washington, mais conserver également les droits qui leur reviennent légitimement.

J'avais cru que l'étude de ces questions aurait pu attendre jusqu'à la réunion que les premiers ministres de l'Empire vont tenir à l'occasion du Jubilé parce que le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont un intérêt aussi primordial que nous-mêmes aux questions du Pacifique. Il est maintenant manifeste que nous devrions prendre des mesures préliminaires en vue de mobiliser avant cette date les autres signataires du traité des Neuf Puissances. Non pas que je refuse au Japon une influence et une puissance prédominante en Extrême-Orient. Il y a pleinement droit. La seule question est de savoir s'il se prépare à répéter sur le gigantesque champ d'opération de la Chine prise dans son ensemble, la politique d'annexion déguisée qu'il a déjà appliquée dans le Mandchoukouo. Il est bon de se rappeler que le Japon a proclamé avec véhémence son intention de maintenir dans ce pays le principe de la « porte ouverte », profession de foi qui fut en son temps soulignée par Sir John Simon. Mais aujourd'hui, la « porte ouverte » au commerce des autres pays a pratiquement été fermée.

## VARIÉTÉS

### L'ŒUVRE DE FERDOWSI

Plusieurs pays, la Perse, sa patrie, en tête, ont, au cours de ces derniers mois, fêté la mémoire de Ferdowsi (941-1020). Paris, à son tour, sous les auspices de l'orientalisme français, ayant formé un « Comité Ferdowsi », présidé par M. Paul Pelliot, a rendu hommage (1) à

(1) Le 14 décembre 1934, séance solennelle à la Société Asiatique, avec, à l'ordre du jour, « Ferdowsi et la civilisation iranienne ». Le 16 décembre, conférence sur « le Chah Nameh » au Musée Guimet (Société des Études iraniennes). Le 17 décembre, réception à l'Hôtel de Ville et remise des œuvres de Ferdowsi. Le 18 décembre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, solennité en présence de M. Albert Lebrun, Président de la République, et enfin, le 20 décembre, soirée à la Légation de Perse. On sait aussi qu'une exposition Ferdowsi a été organisée par M. J. Cain à la Bibliothèque Nationale et que le Musée Cernuschi n'est pas resté étranger à ces manifestations.

cet « Homère de l'Asie » comme on appelle quelquefois le créateur de l'épopée iranienne. Il nous a semblé que l'Asie Française se doit de s'associer à ce grand courant de sympathie et d'estime à l'égard d'une œuvre littéraire qui se présente à notre admiration après une carrière millénaire et qui s'inscrit à ce titre à une place d'honneur dans le patrimoine intellectuel de l'humanité civilisée tout entière.

\*\*

Ayant vu le jour dans une humble bourgade à l'Est de la Perse et, après une vie de privations et de mésaventures, étant revenu pour reposer ses os dans ce coin natal où, d'ailleurs, ironie du sort, on a eu des difficultés pour identifier et situer sa tombe, — à quoi Ferdowsi doit-il sa merveilleuse renommée si proche de nous, si accessible à notre compréhension ?

La gloire du poète est due à ce qu'en une forme artistique, harmonieuse et impeccable, il a su exprimer les plus pures vertus de sa race; dans cette image tracée de main de maître, les peuples indo-européens, proches parents des Iraniens, se sont reconnus; à travers ces strophes sonores, ils ont senti souffler le même esprit qui les a jadis animés. Certaines théories extrémistes actuelles ont quelque peu compromis l'idée aryenne. Il n'en reste pas moins vrai qu'il existe un fond commun de civilisation que cette idée a inspiré et fait fructifier.

\*\*

Essayons donc de dégager quelques grands traits de l'œuvre magistrale de Ferdowsi (1).

Insistons d'abord sur sa portée nationale. Après la Conquête arabe et l'islamisation de la Perse au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, c'est Ferdowsi qui, au X<sup>e</sup> siècle, a été le premier à réhabiliter la langue persane. Avant l'Islam, sous les Sassanides, la langue du pays, le *pehlevi* (moyen-persan), était cultivée par le clergé zoroastrien, les féodaux étant pour la plupart illettrés. Le Conquérant arabe fait disparaître les prêtres; quant aux féodaux, propriétaires terriens (*dehkan*), ils se rallient, sans trop de résistance, à l'envahisseur, pour conserver leurs biens. L'arabe devient la seule langue littéraire de Perse, et à tel point que, plus tard, quand le sentiment national persan, après le désarroi de la défaite, commence, vers le IX<sup>e</sup> siècle, à se manifester, il le fait... en arabe. Les vers patriotiques et anti-arabes de l'aristocratie persane sont écrits en arabe! Le réveil du sentiment national persan

(1) Nous nous servons pour cette analyse d'un remarquable article de l'iranisant soviétique, E. Berthels, publié en U. R. S. S. dans un ouvrage collectif consacré à la mémoire du barde iranien.

commence avec l'installation à Bagdad de la dynastie des Abbassides (749); des dynasties persanes locales se rendent vite indépendantes du Calife (les Saffarides, 861-909; les Samanides, 941-1020). C'est au cours de ces siècles que s'est forgée la langue persane dite moderne, venue à la place du *pehlevi*. Et voici un premier trait remarquable. Alors que, entre la *Chanson de Roland* et le français actuel, la différence est très sensible, le Persan de nos jours lit facilement le *Chah Nameh*, sauf peut-être quelques mots oubliés maintenant, mais dont on saisit le sens grâce au contexte.

Certes, on nous dira que Ferdowsî n'a pas été le premier à écrire en persan, à mener le combat pour la langue nationale contre celle de l'envahisseur. Oui, avant lui, il y a eu un Chahid Balkhî, un Rownakî, un Roudeghî et, surtout, un Dakikî, précurseur génial. Néanmoins, il est permis d'affirmer que lorsqu'il abordait à l'âge de 37 ans l'œuvre immense qu'il ne devait pas achever avant ses 71 ans, Ferdowsî n'avait pas devant lui de modèle d'une épopée de grand style en persan moderne (1).

Si l'on pense combien ingrate et souvent fastidieuse se présentait au poète sa documentation (chroniques officielles; bribes de romans historiques; mythes et légendes), on ne peut qu'admirer le très sûr goût artistique qui a présidé à la composition architecturale du poème et à sa forme. Ferdowsî a résolu sa tâche d'une manière singulièrement élégante, avec une remarquable légèreté et netteté de la construction. A la base de son poème, une idée religieuse, — celle de Zarathoustra, prophète aryen, et non pas celle de Mahomet : le dualisme, la lutte des deux principes, bon et mauvais, Ormuzd et Ariman. Dans l'introduction donc nous voyons Ormuzd, dieu de lumière et de bonté, créer l'homme, qui sera son allié pour combattre le mal, les ténèbres, Ariman. Ce dernier s'attaquera aussitôt à l'homme et Siamek, un des premiers héros, tombera victime du Dew Noir, créature d'Ariman le Mauvais.

Et voici le combat engagé et d'un fil rouge il reliera les vers innombrables (plus de 100.000) sans que le lecteur se sente un seul instant distrait et indifférent aux péripéties de la fresque immense qui se déroule devant son enchantement fasciné avec les corps à corps des batailles, les joies cynégétiques, les exploits équestres, la splendeur des festins.

Les trois parties de l'œuvre — l'ère du mythe, celle des héros, l'époque historique — ne se rattachent pas seulement entre elles, grâce à l'idée maîtresse que nous venons d'évoquer, mais offrent

(1) M. Benveniste nous a, cependant, rappelé l'existence de ces gestes dans le persan moyen.

chacune une parfaite symétrie en comportant, en trois temps, l'évolution classique du récit. L'intrigue se noue, elle arrive au point culminant du conflit, de la catastrophe, elle se dénoue. Il est à noter, en outre, que l'intrigue se noue dans la seconde et la troisième partie du poème non sans contenir un rappel, une vague souvenance de la première partie. Il s'en suit que les héros de la plus haute époque héroïque sont doués de certains traits surhumains, divins, qui s'estompent peu à peu, alors que les personnages les plus anciens de la partie historique, ceux du début de la dynastie des Sassanides, nous rappellent des héros de l'ère précédente, pour que, avec la marche du récit, cette ressemblance s'efface également.

A remarquer, enfin, que si, au début du poème, les forces du mal ténébreuses et sombres apparaissent sous leur aspect naturel en quelque sorte — diables terribles, avec des cornes et des queues, et des pieds fourchus, etc., — dans la seconde partie elles restent déjà dans la coulisse et ne font qu'inspirer les effectifs touraniens, l'opposition séculaire du Touran nomade et destructeur et de l'Iran sédentaire, cultivateur, se substituant ainsi au concept du dualisme zoroastrien initial.

\*\*

Nous nous sommes attardé à dessein à cette analyse purement littéraire pour faire saisir d'une façon évidente à quel point le « Livre des Rois » de Ferdowsî aura une valeur artistique immortelle, tant que le Bien, le Beau, le Vrai serviront à l'Humanité de critères aussi bien esthétiques qu'éthiques.

Quelques mots maintenant sur le fond, après cet aperçu sur la forme. Nous avons déjà vu que, dans la conception de Ferdowsî, la partie centrale du poème est consacrée à l'époque héroïque, féodale. Son intention était, en effet, de broser un brillant tableau de la Perse médiévale féodale; de formuler les règles de conduite d'un noble persan. Un chevalier, un preux iranien pouvait y puiser l'enseignement nécessaire, cultiver les vertus requises. Et Ferdowsî ne se fait pas faute, en passant à la troisième partie, historique, de nous signaler comment, petit à petit, commence à s'ébranler la fidélité du vassal envers son Seigneur, son Suzerain, cette foi jurée si caractéristique pour le féodal, qui ne l'abandonnait qu'avec sa vie même sacrifiée au Suzerain. Des luttes intestines commencent, le bloc se lézarde, le royaume faiblit et il cédera facilement devant l'invasion arabe. Pour les contemporains, Ferdowsî jetait l'alarme, les exhortait à s'unir devant la menace de la marée ennemie montante.

\*\*

Dans le cadre d'un rapide article, on ne saurait nous demander d'enfermer toute l'inoubliable

richesse du *Livre des Rois*. Ceux qui seraient incités à nouer une connaissance plus intime avec cette œuvre poétique que tout homme cultivé devrait connaître au même titre que Homère, Dante ou Shakespeare, peuvent recourir à la monumentale traduction de Jules Mohl (Paris, tome I, 1838; tome VII, 1878).

Ce que nous voudrions souligner surtout pour conclure, c'est la portée politique de l'épopée. Pour le Persan, le *Livre des Rois*, dont il connaît plus d'un passage par cœur, est plus qu'une œuvre poétique. C'est un symbole patriotique, c'est une leçon d'énergie, c'est un enseignement. Rien n'est perdu, la voix de Ferdowsî semble venir des temps très reculés; elle s'adressera à ses compatriotes tant que dans le peuple vibreront la conscience et la tradition nationales.

Il y a une vingtaine d'années un observateur superficiel eût été probablement porté à juger d'une façon pessimiste le spectacle que lui offrait alors la Perse. Et, pourtant, dans les tréfonds de l'âme populaire, invisibles pour l'étranger, couvait un sentiment national qu'on aurait pu percevoir en écoutant tel pauvre cultivateur ou chamelier chanter les vers de Ferdowsî. Pour que ce sentiment latent se manifestât, pour que les énergies s'éveillent, pour que le pays s'engageât dans la voie du progrès moderne, il a fallu un homme, un caractère, une volonté.

S. M. Reza Chah Pehlevî, dans le choix même du nom de sa dynastie, venu pour prendre la place des Kadjars, semble indiquer qu'il s'inspire de la glorieuse tradition iranienne d'avant l'Islam, alors que la Perse traitait d'égale à égale avec Rome et Byzance (1). Et les succès enregistrés par son pays au cours de ces dernières années semblent le gage d'un bel avenir sous les auspices des grands maîtres de la pensée et de l'art persans.

B. NIKITINE.

## Indochine

### GÉNÉRALITÉS

**Le rail et ses concurrents.** — Le développement des services automobiles aussi bien que l'activité toujours plus grande de la navigation maritime et fluviale, notamment par jonques, ont occasionné ces dernières années des pertes sensibles aux chemins de fer indochinois. C'est dans le Sud Indochinois, doté d'un réseau routier et

(1) La substitution récente du mot *Iran* à celui de Perse en est une preuve de plus dans le même ordre d'idées, quelle que soit par ailleurs la controverse engagée autour de l'opportunité de cette mesure du gouvernement de Téhéran.

d'un réseau de voies fluviales également étendus, que leur concurrence a causé le plus de dommages aux transports ferroviaires. Il est intéressant de constater qu'un gros effort a été fait en 1934 par l'administration des chemins de fer pour rendre le rail utile et payant. Le journal *l'Opinion*, de Saïgon, publie à ce sujet les résultats d'une enquête pleine d'enseignements sur la politique de déflation tarifaire poursuivie dans le Sud Indochinois.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'abaissement tarifaire réalisé pour la quatrième classe sur les principales destinations des lignes du réseau sud.

	1930	1934
Saïgon-Mytho . . . . .	0,84	0,30
Saïgon-Thuduc . . . . .	0,16	0,06
Saïgon-Bienhoa . . . . .	0,38	0,14
Saïgon-Phanthiet . . . . .	1,40	1,00
Saïgon-Phanrang . . . . .	3,28	1,80
Saïgon-Nhatrang . . . . .	4,15	2,50
Saïgon-Dalat . . . . .	5,26	2,00

L'effort, on le voit, a été considérable. Il dépasse 50 % sur l'ensemble; il s'est traduit par une augmentation considérable du nombre des voyageurs. En particulier, sur la ligne Saïgon-Mytho, le nombre des voyageurs est passé de 145.000 en 1930 à plus de 212.000 en 1934.

Mais il ne saurait être question de descendre plus bas. Ce serait la faillite du chemin de fer à brève échéance. Il lui faudrait, en effet, pour maintenir le chiffre de ses recettes à son niveau actuel sur la ligne Saïgon-Mytho par exemple, doubler le nombre des voyageurs transportés. Or, ce nombre, pour toute la ligne de Mytho, y compris le très important trafic de station à station, est actuellement de 1.300.000 voyageurs par an.

Pour en transporter 2.600.000, il faudrait utiliser un important matériel supplémentaire, un personnel plus nombreux, engager en un mot de plus grandes dépenses pour l'entretien de la voie et du matériel roulant.

Il est douteux d'ailleurs qu'une nouvelle baisse de tarifs puisse suffire à amener au chemin de fer 1.300.000 voyageurs supplémentaires par la seule ligne Saïgon-Mytho. D'où viendraient ces voyageurs, plus de 3.500 par jour ?

Le nombre moyen d'autocars circulant quotidiennement entre Saïgon et Mytho et continuant leur voyage sur l'ouest Cochinchinois est actuellement de 70 dans les deux sens, ce qui donne une moyenne de 1.400 voyageurs par jour.

Même en y ajoutant les 1.600 voyageurs qui prennent les chaloupes, on n'arriverait pas à ce total de 3.500 voyageurs supplémentaires.

Et admettre que cet abaissement tarifaire attirerait au chemin de fer la totalité du trafic des voyageurs jusqu'à Mytho est une absurdité, les voyageurs allant au delà de Mytho préférant gagner directement leur destination, fussent-ils payer un peu plus cher, que d'être dans l'obligation de subir un transbordement à Mytho.

Ce qui est vrai pour la quatrième classe l'est

aussi pour la seconde : on se rend aujourd'hui, par exemple, de Saïgon à Dalat pour 12 piastres avec une couchette confortable. Il y a bien peu de réseaux dans le monde qui permettent de parcourir 520 kilomètres en couchette pour 120 francs !

L'effort des chemins de fer du sud a tendu surtout, depuis 1932, à s'assurer la clientèle des industriels et des commerçants pour amener au marché de Saïgon leur marchandise.

Les résultats obtenus dans ce domaine sont excellents. L'abaissement tarifaire pour le transport des poissons frais, coquillages, crustacés, a atteint plus de 50 % ; pour les légumes indigènes, les fruits frais, la baisse varie, suivant le lieu d'expédition, de 20 à 70 %. Les frais de transport majorent aujourd'hui le prix des légumes de Dalat de 2 cents au plus par kilogramme, ce qui n'a rien d'excessif. Aussi un trafic très intéressant s'est-il instauré ; à l'heure présente, le chemin de fer transporte la totalité de la production de légumes de Bellevue, Dran et Dalat.

Si les Saïgonnais reçoivent à l'heure actuelle des légumes et des fleurs de Dalat en abondance, c'est au chemin de fer qu'ils le doivent.

Ce trafic de légumes, qui était de 290 tonnes en 1930, a atteint plus de 700 tonnes en 1934. Et dans ce dernier chiffre, nous ne tenons pas compte des légumes expédiés aux particuliers pour leurs besoins personnels.

Si le chemin de fer a fait un gros effort en faveur du voyageur au cours de 1934, il s'est efforcé également de lutter contre la concurrence de la route et de la jonque dans le domaine du transport des marchandises. En ce qui concerne et poissons frais, coquillages et crustacés de Phan-thiet, Phanrang et Nhatrang, il y a réussi, sans organiser pour cela des trains de marée. Les denrées transportées ne suffisent pas, en effet, à assurer la charge d'un train. A peine représentent-elles actuellement trois wagons de quatre à cinq tonnes par semaine. Mais le chemin de fer a adopté une méthode qui remplace avantageusement le train de marée : il accorde aux usagers une prime à la fidélité sous la forme d'une ristourne pour un nombre X de tonnes transportées. Il a, par ailleurs, abaissé son tarif à tel point qu'on ne peut vraiment plus l'accuser d'être responsable de la vie chère.

Le poisson frais paye 10 p. à la tonne de Phan-thiet à Saïgon, c'est-à-dire que le transport grève au maximum le prix de cette denrée de 0,01 par kilo, ce qui n'a vraiment rien d'excessif !

Ce qui est vrai pour le poisson, l'est aussi pour les laits et les beurres de Dalat, dont la production est insuffisante pour alimenter, ne serait-ce qu'un wagon quotidien.

Ce transport de denrées alimentaires a fait l'objet de toute la sollicitude du service des chemins de fer. Des avantages marqués ont été offerts aux usagers. Et bien qu'actuellement il n'y ait plus une tonne qui emprunte un autre mode de transport pour venir à Saïgon, ce trafic représente à

peine 20.000 piastres, dont 17.000 environ pour les légumes.

En admettant que la judicieuse publicité faite amène d'ici un an ou deux une augmentation du simple au double, ce trafic ne représenterait encore que 4 % à peine des recettes du réseau sud.

Aussi comprend-on aisément que le chemin de fer ne considère ce trafic que comme une contribution apportée au bien-être public, non comme une « affaire » qui paie.

Ce qui aurait pu être une « affaire » payante eût été, par exemple, le transport en grande ou petite vitesse, du nuoc mam et des saumures du Sud-Annam.

Le chemin de fer a tenté l'expérience et consenti aux saumuriers des prix plus avantageux que les jonquiers. Il n'en obtint pas une seule tonne de plus. Renseignement pris, les saumuriers avaient des accords avec les jonquiers, qui leur font des avances.

Le chemin de fer s'offrit à rembourser ces avances contre des contrats de transport réguliers. Peut-être les saumuriers y virent-ils une menace pour l'avenir ? Peut-être tiennent-ils à ces avances même au taux d'intérêts onéreux qui leur sont consentis ? Nous le crûmes d'abord. La vérité est beaucoup plus simple : dans ce commerce assez spécial, le transporteur est en même temps le mandataire des saumuriers. Il vient à Saïgon. Ses jonques restent quelquefois immobilisées dix, quinze jours le long des quais, attendant que le cours soit meilleur ou le stock épuisé.

Le chemin de fer peut prendre et livrer à domicile. Il ne pourrait, faute d'un matériel suffisant, laisser ses wagons traîner pleins de nuoc mam quinze ou vingt jours sur un bout de quai.

Il a donc dû renoncer à s'assurer jamais le transport du nuoc mam qui ne s'accommode pas de nos méthodes européennes de travail.

De même pour le paddy. Même sur la ligne de Mytho à Saïgon, où le chemin de fer offrit des prix très au-dessous de ceux pratiqués par les transporteurs chinois, le trafic est demeuré nul pour à peu près les mêmes raisons.

On voit par ces quelques indications que le chemin de fer est sorti vraiment de sa tour d'ivoire, qu'il s'est penché sur les problèmes et a modifié ses tarifs en conséquence.

En voici une preuve de plus. C'est la comparaison des prix de transport à la tonne pratiqués en 1930 et 1934 pour certains produits :

Le caoutchouc brut payait, de Xuanloc à Saïgon, 4 p. 13 à la tonne en 1930 ; il ne paye plus que 3 p. ;

Pour les traverses en bois, baisse de 5 p. 61 à 3 p. 50 ;

Pour les bois à brûler, baisse de 1 p. 15 à 0,85 ;

le riz (de Saïgon à Nhatrang) payait 5 p. 78 ; il ne paye que 3 p. 60.

Les marchandises dites « de toute nature », c'est-à-dire valant moins de 300 p. la tonne, ont également subi des réductions très importantes pour leur transport en grande vitesse :

	1930	1934
Saïgon à Mytho .....	21 p.	1 p. 10
Saïgon à Phan-thiet .....	57 p.	7 p. 20
Phan-thiet-Dalat .....	106 p. 20	12 p. 00
Saïgon-Dalat .....	156 p. 00	16 p. 95
Tourcham-Nhatrang ..	26 p. 40	3 p. 50
Nhatrang-Dalat .....	85 p. 80	10 p. 00

On constate que, partout où la concurrence de l'auto était aiguë, la baisse, comme sur Phan-thiet-Dalat, a atteint 90 %.

Si, sur les réseaux métropolitains, la moyenne du trafic « marchandises » dépasse à peu près d'un tiers le trafic « voyageurs et bagages », il n'en est pas de même en Indochine. Le commerce et l'industrie y sont moins développés qu'en France. Ils sont (nous l'avons montré) soumis parfois à des lois occultes qui dépassent notre entendement européen, mais devant lesquelles on ne peut que s'incliner, car toute lutte est inutile d'ici de longues années encore...

Aussi la part du trafic « voyageurs » est-elle ici autrement importante qu'en France. Par exemple, sur la ligne de Saïgon à Mytho, ligne courte traversant une région agricole desservie par un réseau très complet de voies navigables, le trafic « voyageurs » représente approximativement les neuf dixièmes du trafic total. Sur la ligne de Saïgon à Nhatrang, cette proportion s'abaisse jusqu'à 55 % environ...

Mais de toute façon on peut dire que le trafic « voyageurs et bagages » représente en Indochine une fraction très importante du trafic total.

Les répercussions de la politique tarifaire nouvelle adoptée par le chemin de fer en 1934 pouvaient donc être extrêmement importantes. Le résultat démontre, seulement que l'on était dans le vrai en répondant à la crise d'une part, à la concurrence automobile de l'autre, par un abaissement massif des prix pratiqués.

Par suite de cette baisse de ses tarifs, le chemin de fer a, en effet, pu, malgré la dureté des temps, maintenir dès cette première année à peu de chose près ses recettes en ce qui concerne les voyageurs. D'autre part, il a vu se maintenir à son chiffre antérieur le tonnage transporté en petite vitesse et augmenter sensiblement le tonnage transporté en grande vitesse. Les recettes à ce titre ne se trouvent en régression que de 15 à 20 %, alors que la baisse des tarifs a dépassé 50 à 60 %.

Le chemin de fer a donc rendu à la collectivité une quantité « service » plus considérable que par le passé.

La situation obtenue en fin 1934 est telle que le chemin de fer peut aujourd'hui se féliciter, non seulement d'avoir résisté victorieusement à la crise, mais encore d'avoir pris un avantage marqué sur ses concurrents.

Il n'est pas douteux que le surcroît considérable de voyageurs transportés provient des services automobiles. La baisse des tarifs ferroviai-

res a été salutaire et, si les services d'autocars arrivent encore à concurrencer le chemin de fer, c'est que la question « économie » n'est pas seule en jeu. N'ayant pas d'horaire défini, les autocars s'arrangent pour passer dans les gares une demi-heure, voire une heure avant l'arrivée du train. Ils réussissent ainsi à racoler des voyageurs, malgré des prix qui sont aujourd'hui presque toujours supérieurs à ceux du rail.

Par ailleurs, ils offrent souvent l'avantage d'amener le voyageur à domicile. C'est pour cette raison que l'augmentation du nombre des voyageurs en chemin de fer devra vraisemblablement être recherchée désormais, non dans une nouvelle baisse de tarifs qui équivaldrait à un suicide, mais dans un remaniement des horaires, l'augmentation de la vitesse, un plus grand nombre d'arrêts en cours de route, etc...

Mais d'ores et déjà la situation permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Le rail semble avoir pris l'avantage sur la route et on peut espérer, d'ici un ou deux ans, non seulement voir se résorber totalement le déficit, mais apparaître des plus-values.

#### COCHINCHINE

**L'exportation des riz de Saïgon.** — Des renseignements fournis par le Syndicat des Exportateurs de riz, il résulte que les exportations de cette céréale de Saïgon, du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 1934 et 1935, ont été les suivantes (en tonnes) :

	1934		1935	
France .....	55.219	58,32	24.000	17,79
Europe .....	1.186	1,25	5.500	4,10
Hongkong .....	24.544	25,91	13.500	10, »
Singapore .....	2.461	2,60	2.000	1,48
Changhai .....	»	»	48.775	36,16
Autres ports .....	»	»	1.500	1,11
Chine .....				
Indes .....	723	0,77	7.000	5,19
Java .....	»	»	25.600	18,98
Divers .....	10.563	11,15	7.000	5,19
	94.706	100	134.875	100 »

Ces chiffres révèlent des modifications importantes dans les courants d'exportation. Les marchés de France et de Hongkong apparaissent négligés. Changhai absorbe au contraire 36 % du total des exportations, la demande de Java dépasse la demande de la France, celle des Indes et celle de l'Europe marquent une notable progression. Le total général des exportations accuse une augmentation de plus de 40.000 tonnes ; cette constatation est d'autant plus réconfortante qu'elle est la conséquence d'une demande plus active des marchés étrangers.

Les cours des riz à la date du 2 février sont les suivants (le picul de 60 kgs 700, sacs perdus le long du bord, sans droits de sortie, livraison immédiate) :

Riz blanc n° 1	25 % de brisures.....	2\$10-2\$20
Riz blanc n° 2	40 % de brisures.....	2\$10-2\$12
Riz blanc n° 2	50 % de brisures.....	2\$05-2\$08

**Le caoutchouc : situation de la caisse de compensation.** — Le solde créditeur de la Caisse de Compensation s'élevait au 30 juin 1934 à la somme de 749.165 piastres, ressortant d'une caisse créditée de 16.000.792 p. et débitée de 10 millions 342.626 piastres.

Depuis le 30 juin, les recettes ont atteint 404.972 p. et les dépenses environ 200.000 p. Il s'ensuit un excédent réel de 955.986 piastres.

Un prélèvement de 700.000 p. a été effectué sur l'encaisse pour rembourser en partie le gouvernement général de ses avances. Cette somme était destinée à financer les avances d'entretien aux planteurs d'hévéas en 1934.

Etant donné que le paiement des primes est suspendu, les seuls mouvements de fonds proviennent d'une part, au crédit, de la ristourne sur le produit de la taxe à l'importation dans la Métropole ; d'autre part, au débit, des remboursements à la Trésorerie du gouvernement général et des intérêts des débiteurs sur les avances consenties par ladite trésorerie.

Il semble qu'on puisse compter sur un rendement moyen actuel de la taxe à l'exportation de 400.000 p. par trimestre, soit 1.600.000 p. pour le prochain exercice.

Quant aux intérêts des débiteurs, ils sont décomptés à 5 % l'an et par suite, si le crédit total de huit millions de piastres, était utilisé, ils atteindraient 400.000 p., soit 25 % des recettes actuelles de la Caisse.

Celle-ci semble donc avoir intérêt à rembourser le plus tôt possible ses avances au gouvernement général, puisqu'elle ne se voit octroyer, sur ses disponibilités, aucune bonification d'intérêts.

Toutefois, au cas où la totalité des disponibilités de la Caisse serait reversée au gouvernement général, il ne resterait aucune provision pour parer à l'éventualité de cours du caoutchouc déprimés et qui nécessiteraient à nouveau l'octroi de la prime à l'exportation.

Aussi a-t-il été décidé de rembourser à la Trésorerie de la Colonie seulement la moitié de l'encaisse disponible au 31 décembre.

Une nouvelle décision sera prise au cours de la première réunion de 1935 pour les remboursements à envisager au cours de cet exercice.

### TONKIN

**Cultures expérimentales.** — Des travaux de sélection complétant ceux des stations expérimentales de Phu-Ho, au Tonkin, sont poursuivis dans les stations du Haut Donnai et des Bolovens en même temps que la production en grand de semences améliorées dans une série de jardins grainiers en cours d'établissement.

Certaines recherches y sont effectuées particulièrement à l'intention des planteurs tonkinois. On peut citer notamment l'obtention de races de caféiers excelsa résistant au froid, l'obtention de descendances légitimes des meilleurs théiers shan du Tonkin, qui fournissent la première qua-

lité de thé du monde et qui doivent donner à l'Indochine, sur le marché des thés, la place qui lui revient : la première.

Certains autres problèmes, tels que la sélection du laquier, sont poursuivis dans ces stations en collaboration entre le service local et l'Institut des recherches.

Enfin des études telles que celles concernant les arbres à huile (abrasin), les aréquiers, n'ayant pas paru pouvoir être poursuivies avec succès dans les stations existantes, un simple point d'essai a été créé dans la province de Thanh-Hoa.

## Levant

### GÉNÉRALITÉS

**L'inauguration du Pipe-Line.** — Les fêtes données à propos de l'inauguration du pipe-line de Mossoul à Tripoli et à Caïffa ont commencé le 14 janvier à Kirkouk, où les invités de l'Irak Petroleum Co ont été amenés en avion ou par la voie transdésertique depuis Bagdad, où tous étaient réunis dès le 13 janvier. Après avoir visité les champs pétrolifères de Kirkouk et assisté à la cérémonie présidée par le roi Ghazi, de l'Irak, en présence des notabilités du pays comme de l'Europe, les invités de l'I. P. Co ont regagné, par les mêmes moyens rapides, la capitale de l'Irak, et se sont rendus à Damas en s'arrêtant à la station de pompage n° 3. Le 19 janvier, une grande réception leur était offerte dans la capitale de la Syrie par le Comte de Martel, en qualité de Haut-Commissaire de la République française dans les Etats sous mandat, et par le président de la République syrienne ; puis, le 19 janvier, à Tripoli, le Comte de Martel encore, et le président de la République libanaise recevaient le même groupe de personnalités, qui, le 28 janvier, assistaient à Caïffa à une dernière cérémonie d'inauguration, en présence du Haut-Commissaire britannique et des autorités palestiniennes. Deux jours plus tard, la série des fêtes a été close à Amman par un banquet offert par l'émir Abdallah de Transjordanie. Ainsi, les invités de l'I.P.Co ont été successivement reçus par les chefs des cinq états que traverse le pipe-line : l'Irak, la Transjordanie, la Palestine, le Liban et la Syrie.

Nous ne dirons rien ici, ni des cadeaux offerts par la Compagnie aux chefs des Etats sur le territoire desquels passe le pipe-line, ni des discours prononcés — en très grand nombre — dans les différentes cérémonies dont on vient de voir la succession ; mieux vaut retenir ici que, confirmant les paroles prononcées en septembre dernier par M. Hull (cf. le numéro de janvier, p. 31), la presse palestinienne annonce maintenant pour le printemps de l'année courante le début des travaux de construction de la voie ferrée Caïffa-Bagdad ; M. Hull a déclaré d'autre

part que cette ligne ferroviaire serait achevée en cinq ans. Notons encore qu'une commission, nommée par le Haut-Commissaire britannique pour étudier un projet d'agrandissement du port de Caïffa — devenu insuffisant pour un mouvement de transit sans cesse grandissant — a estimé utile de commencer les travaux sans retard, les machines et les matériaux nécessaires à l'agrandissement du port se trouvant en place grâce à la toute récente exécution de différentes améliorations de la rade.

A en croire la Syrie du 26 janvier, les travaux d'agrandissement concerneraient l'entrée du port, qui est un peu étroite, et comporteraient en outre l'élargissement de celui-ci sur toute la périphérie, ou tout au moins sur la moitié de son périmètre. Un emplacement spécial serait prévu pour l'entrepôt du pétrole, l'entrepôt actuel de cette marchandise étant manifestement insuffisant. Les études seraient activement poussées et soumises en cours d'élaboration au ministère britannique des Travaux publics.

**Le pétrole de Mossoul.** — Depuis l'ouverture des deux branches du pipe-line et leur mise en exploitation jusqu'à la fin de 1934, les quantités de pétrole expédiées depuis les gisements pétrolifères jusqu'à la mer ont été les suivantes :

a) Par la branche de Tripoli : 15.000 tonnes en août, 10.000 tonnes en septembre, 15.000 en octobre et 14.000 en novembre ;

b) Par la branche de Caïffa : 13.000 tonnes en octobre et 36.000 en novembre ;

c) Par les deux branches nord et sud réunies : 55.000 en décembre.

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter ici à ce propos que, dès le mois d'août 1934, les ports de Marseille et du Havre ont reçu des arrivages de pétrole de Mossoul. A son tour, l'arsenal de Toulon a reçu en janvier 1935 le premier stock de combustible extrait des gisements du vilayet de Mossoul. Jusqu'alors, le mazout destiné à nos navires de guerre provenait de l'étranger (Roumanie, Amérique du Nord, Russie et Perse) ; la pleine exploitation des pétroles du Kurdistan irakien réduira considérablement mais pas encore entièrement, le tribut que, de ce chef, la France paye à l'étranger.

#### PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

**La distribution des fonds communs.** — Pour mettre le public au courant des efforts faits par le Haut Commissariat et par les Gouvernements des Pays sous mandat en faveur de l'équipement économique des différents territoires, le Haut-Commissariat a remis à la presse, le 20 février le communiqué suivant :

Au moment de la transition d'un exercice budgétaire à l'autre, l'opinion gagnera à être éclairée sur l'importance des fonds versés en 1934 et sur les crédits ouverts en 1935 pour l'équipement économique des territoires.

A cet effet, ont été consignés, pour leur objet et leur montant, au relevé ci-après :

1° Les dépenses de cette nature réglées par le Haut-Commissariat depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1933 au profit des Etats ou pour leur compte ;

2° Les crédits ouverts, aux mêmes fins, sur les disponibilités de la trésorerie des intérêts communs.

#### Exercice 1934

A. — Versement aux Etats de leur quote-part dans les excédents de recettes du compte de gestion de l'exercice 1933 (en livres libano-syriennes) :

Liban .....	150.000
Syrie .....	150.000
Sandjak d'Alexandrette .....	50.000
Gouvernement de Lattaquié .....	50.000
Gouvernement du Djebel Druse .....	25.000

---

425.000

B. — Travaux des routes .....

— Route Beyrouth-Nakoura, piste Damas-Bagdad.

116.435

C. — Voies ferrées.....

— Chemin de fer de Tel-Ziouane à la frontière irakienne. Etude de l'électrification de la voie Beyrouth-Damas, etc.

808.423

D. — Aviation .....

— Aménagement de l'aérodrome de Damas.

15.887

E. — Travaux hydrauliques .....

— Barrage du lac de Homs, adduction d'eau de Salkhad, études hydrauliques, etc...

114.581

F. — Avances à la Municipalité de Beyrouth...

— Achèvement du réseau d'égoûts, rétrocession du Camp Foch à la Ville.

146.477

G. — Avances à différentes municipalités du Liban pour travaux d'édilité .....

164.932

H. — Travaux de fouilles archéologiques.....

— Byblos, Palmyre, etc...

18.250

I. — Construction d'institutions d'enseignement et d'assistance .....

11.424

---

Total général des sommes payées..... 1.821.409

#### CREDITS OUVERTS

##### Exercice 1935

A. — Liban :

Versement au Trésor local du reliquat de sa quote-part dans les excédents du compte de gestion de l'exercice 1934 .....

65.000

Travaux d'extension du Port de Beyrouth....

500.000

Travaux de routes .....

— Routes Beyrouth-Tripoli-Arida, Beyrouth-Damas et Beyrouth-Nakoura.

670.000

Irrigation de la Békaa par les eaux du lac Yamouné .....

150.000

Aviation .....

— Aménagement d'aérodromes.

150.000

Achèvement du Musée de Beyrouth .....

35.000

Construction d'institutions d'enseignement, d'assistance et d'hygiène publique .....

33.000

Construction de bâtiments administratifs.....

25.000

---

Total..... 1.553.000

B. — Syrie :

Versement au Trésor local du reliquat de sa quote-part dans les excédents du compte de gestion de l'exercice 1934 .....

50.000

Achèvement du chemin de fer de Tell Ziouane à la frontière irakienne.....

450.000

Travaux de routes .....

110.000

— Piste Damas-Bagdad, route Djisir el Chogour-Antioche, route Kuneitra-Ezraa.

Travaux hydrauliques .....

562.250

— Travaux d'irrigation, recherches d'eau, curage et forage de puits, aménagement de sources, curage de foggaras, assèchement de marais, etc.	
Aménagement de la saline de Djeboul.....	50.000
Remembrement des terres .....	15.000
Aviation .....	50.000
— Aménagement des aérodromes de Damas et d'Alep.	
Aménagement du musée d'archéologie à Damas.	30.000
Construction d'institutions d'enseignement, d'assistance et d'hygiène publique.....	124.700
— Lycée de Damas, maternité de la Faculté de médecine, léproserie à Damas, lazarets quarantenaies.	
Construction de bâtiments administratifs.....	10.000
Total.....	1.451.950
<i>C. — Sandjak d'Alexandrette:</i>	
Versement au Trésor local de sa quote-part dans les excédents du compte de gestion de l'exercice 1934 .....	25.000
Extension du réseau de transport d'énergie électrique dans le Sandjak.....	50.000
Total.....	75.000
<i>D. — Gouvernement de Lattaquié:</i>	
Versement au Trésor local de sa quote-part dans les excédents du compte de gestion de l'exercice 1934 .....	35.000
Achèvement de la route Lattaquié-El Ordou..	50.000
Total.....	85.000
<i>E. — Gouvernement du Djebel-Druse:</i>	
Versement au Trésor local de sa quote-part dans les excédents du compte de gestion de l'exercice 1934 .....	15.000
Travaux hydrauliques au Djebel-Druse .....	25.000
Total.....	40.000
Total général des dépenses prévues pour l'exercice 1935:	L.L.S. 3.204.950

*Al-Harz*, après avoir publié le texte de ce communiqué, l'a fait suivre de ce bref commentaire :

En faisant cette communication, le Haut-Commissaire a tenu à montrer son souci du relèvement économique des pays sous mandat et de l'accroissement de leurs ressources... Mais ici, son point de vue est en opposition avec celui de la majorité de nos populations, qu'indispose la résolution du Haut-Commissaire de disposer des fonds constitués par elles sans qu'elles soient consultées, ni sur le mode de perception de ces fonds, ni sur leur emploi.

**Le nouveau régime des tabacs.** — Nous avons déjà indiqué (n° de décembre 1934, p. 337) que le Haut-Commissariat avait résolu d'introduire dans les Etats sous mandat le régime du monopole des tabacs et tombacs. La sous-commission chargée par la Conférence des Intérêts communs d'étudier la forme et les modalités d'application du nouveau régime, a établi un projet de réglementation dont les principales dispositions communiquées à la presse dès les derniers jours de janvier, peuvent être résumés ainsi :

1. Le monopole sera exploité par une régie co-intéressée jusqu'au 31 décembre 1960, avec faculté de rachat par l'autorité concédante à l'ex-

piration d'une période de quinze ans. — Le régisseur, désigné par le Haut-Commissariat en séance de la Conférence des Intérêts communs, est surveillé par une commission permanente dans tous les actes de sa gestion.

2. Le tabac et le tombac peuvent être cultivés pour la vente au monopole et pour l'exportation, cette dernière demeurant libre. — Le régisseur est tenu d'acheter la totalité de la récolte déclarée pour la vente au monopole. — Les superficies à cultiver sont déterminées et réparties entre les Etats par la commission permanente et celle-ci fixe également chaque année les prix d'achat de la récolte, comme aussi les prix de vente aux consommateurs des produits fabriqués par le monopole. — Limitation à 5 % de la quantité de tabacs, en feuilles, que le régisseur pourra importer de l'étranger.

3. Le régisseur engagera des spécialistes qui guideront les cultivateurs du pays, afin que l'amélioration des qualités du tabac local en facilite l'exportation.

4. Le régisseur devra employer les ressortissants des Etats sous mandat dans la proportion de 98 % de l'effectif total de son personnel.

5. La régie co-intéressée sera une société anonyme de la nationalité de l'un des Etats ; le capital social en est fixé à 1.250.000 L.L.S.— Avant toute répartition des bénéfices, une somme correspondant au rendement moyen de la bande-roule, soit 22 millions de francs, sera prélevée au profit des Etats sous mandat.

Ce projet a été examiné par la Conférence des Intérêts communs le 29 janvier, et l'arrêté de réglementation, ainsi que le cahier des charges de la future société, ont été signés par le Haut-Commissaire à l'issue de la conférence. L'arrêté n° 16/L.R., relatif au monopole des tabacs et tombacs, porte la date du 30 janvier 1935.

**L'accord commercial avec l'Égypte.** — Nous avons naguère parlé des négociations engagées entre l'Égypte et les Etats du Levant sous mandat français pour la conclusion d'un nouvel accord commercial. Après de longs pourparlers, parfois un peu délicats par suite du conflit des intérêts en présence, cet accord a été conclu et signé, le 11 octobre dernier, une fois approuvé par le Conseil égyptien des Ministres. Tôt après, un décret royal a été publié au Caire et a sanctionné l'accord précédemment intervenu entre le ministre de France, M. Jean Lescuyer, et le Premier Ministre d'Égypte, agissant en qualité de Ministre des Affaires étrangères.

Cet accord, que chaque partie peut dénoncer à tout moment sur préavis de trois mois, est devenu applicable dès le 21 octobre. Il compte 4 articles, dont l'article premier est le plus important ; cet article stipule expressément que les produits naturels ou fabriqués originaires de chacun des pays des Hautes Parties contractantes et exportés sur les territoires de l'autre partie ne seront, en aucun cas, assujettis à des droits, taxes ou charges autres ou plus élevés, ni à des règles et formalités plus onéreuses que ceux aux-

quels sont ou seront assujettis les produits de même nature originaires d'un pays tiers quelconque.

De là est résultée une modification des droits de douane sur les principaux articles exportés par la Syrie et le Liban à destination de l'Égypte. La réduction porte sur les taxes frappant des produits tels que citrons, oranges, pistaches, pâtes d'abricots, grenades, noix, amandes, pastèques, prunes, certaines qualités de soie naturelle et de tissus tels que la soie écrue, etc. Tous les pays jouissant de la clause de la nation la plus favorisée et fournissant les mêmes produits à l'Égypte bénéficieront du nouveau tarif.

**Un entrepôt agricole au Djebel Druse.** — Sur l'initiative de la Banque de Syrie et du Liban, un entrepôt agricole a été construit à Ezraa dans le but de venir en aide aux populations agricoles du Hauran et du Djebel Druse. La construction en a été achevée au début de l'automne dernier, et le dépôt a été mis immédiatement à la disposition des intéressés. Des bâtiments similaires doivent être successivement construits dans les principaux centres agricoles du pays.

#### PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

**Pour l'établissement de jeunes Juifs allemands en Palestine.** — L'organisation sioniste du Canada, qui est affiliée à l'Agence israélite de Palestine, a ouvert, en 1934, une souscription dont le produit permettrait de transporter et d'établir en Palestine 2.500 enfants juifs originaires d'Allemagne et chassés de leur patrie par la persécution nazi. Le premier ministre du Dominion, M. Bennett, a fait par radio un vibrant appel à ses concitoyens en faveur de cette souscription.

**Une nouvelle forêt en Palestine.** — Dans le but de commémorer le souvenir de la visite faite en Palestine par le roi Albert I<sup>er</sup> de Belgique et par la reine Elisabeth, les Sionistes ont résolu de planter une forêt dominant la vallée de Jezréel. Ce n'est pas la première fois que, pour reboiser la Palestine, les Sionistes agissent de cette manière ; le comité constitué pour la réalisation de ce dessein, a pris pour président le consul général de Belgique à Jérusalem.

**La question des Assyro-Chaldéens.** — Il ne semble pas que le sort des malheureux Assyro-Chaldéens doive être encore réglé facilement, ni prochainement ; on peut seulement dire avec certitude que le gouvernement de l'Irak serait heureux d'être délivré du souci que lui cause la présence de ces chrétiens, et de pouvoir établir des Musulmans sur leur territoire. Voilà ce qui ressort d'une information publiée au mois de décembre par l'Agence d'Anatolie et disant que des fonctionnaires britanniques attachés à l'administration de l'Irak se sont rendus à Deir-ez-Zor et ont décidé le grand chef des Anézés, l'émir Mohjem, à quitter la Syrie pour venir s'établir en Irak, dans la région occupée par les

Nestoriens. Cette information, émanée « de source sûre », a été reproduite dans l'*Orient* du 15 décembre dernier. Cependant, un peu plus tard, pendant son séjour à Damas, le ministre des Affaires étrangères d'Irak, Nouri Pacha el-Saïd, a déclaré que le gouvernement de son pays ne demandait nullement l'exode des Assyriens ; il accepterait de les maintenir sur le territoire de l'Irak, à condition que ceux-ci adoptent la nationalité irakienne et ne constituent pas une minorité revendiquant des droits qui ne sont pas reconnus aux autres sujets irakiens... On voit bien quels seraient les avantages de cette abdication pour le gouvernement de l'Irak, mais on voit trop aussi quelles seraient, pour les Assyro-Chaldéens, les suites de cette situation nouvelle. Sans doute soulagerait-elle le gouvernement britannique d'une très lourde responsabilité, qu'il a systématiquement méconnue ; mais à quel prix ! On sait que le lord du sceau privé, Anthony Eden, a soumis à Genève, l'automne dernier, un projet d'installation des Assyro-Chaldéens en Guyane anglaise, une première enquête ayant permis de constater que tout au moins une partie de ce pays convenait à un peuple essentiellement pastoral tel que celui-ci, et qu'une région d'environ 30.000 milles carrés y semblait présenter les conditions voulues. Aussi le gouvernement britannique s'est-il assuré une option sur un terrain d'environ 1.200 milles carrés, où, après nouvelle enquête plus approfondie, les Assyro-Chaldéens pourront être établis, si la contrée est définitivement tenue pour propre à la colonisation assyrienne... Mais le sera-t-elle ? Et les Assyro-Chaldéens, habitués au climat sec et relativement continental de l'Irak, ne seront-ils pas décimés, sinon anéantis, par les conditions tout opposées (climat uniforme, température de serre) de la Guyane. Il semble bien que de nouvelles recherches doivent être entreprises, et dans d'autres contrées.

#### TURQUIE

**Fin des travaux de la quatrième législature.** — Conformément à la décision qu'elle avait prise le 5 décembre 1934 (cf. notre numéro de décembre, p. 340), la Grande Assemblée Nationale ou *Kouroultay* a clos ses travaux après avoir étudié les questions figurant à son ordre du jour, et est entrée en vacances jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1935 après avoir tenu 287 séances, voté 801 lois et 33 interprétations, enfin adopté 207 résolutions.

Avant la clôture de la dernière session de la quatrième législature du *Kouroultay*, son président a, suivant l'usage, prononcé un discours dans lequel il a résumé l'œuvre accomplie par celle-ci et montré la portée de ses travaux. Parmi eux (a-t-il rappelé) se trouvent l'œuvre d'industrialisation, qui a déjà commencé de donner des résultats précieux ; la nationalisation de toutes les entreprises telles que les chemins de fer, les quais et autres ; l'augmentation de force de l'armée turque dans l'intérêt de la défense de la patrie ; la loi sur les noms de famille ; la loi sur

l'interdiction de porter en public les habits ecclésiastiques, ainsi que les lois accordant à la femme tous les droits civiques.

La quatrième législature a encore montré un grand souci de l'épuration de la langue turque, elle a en outre ratifié maints traités politiques et commerciaux établissant la politique étrangère de la Turquie sur des bases solides. L'entrée de la Turquie à la S.D.N. et la conclusion du Pacte Balkanique figurent parmi les résultats les plus importants de la politique de relèvement national dans la paix, obtenus au cours de la quatrième législature.

**Les élections.** — Les élections qui ont suivi se sont faites sur la base d'un député pour 40.000 électeurs au lieu de 20.000 ; néanmoins, les femmes prenant part au vote conformément à une loi votée en fin de législature, l'augmentation du nombre des députés a été nécessaire, si bien que le Kouroultay, au cours de la cinquième législature, comprendra 386 députés... Ce n'est pas tout ; les femmes étant éligibles aussi bien qu'électrices, plusieurs d'entre elles se sont présentées aux suffrages de leurs concitoyens et ont été élues au mois de février, à l'unanimité, au nombre de 17. Ainsi une note nouvelle est-elle introduite dans la Grande Assemblée nationale d'Ankara... Autre note nouvelle encore : treize députés indépendants ont été élus — en particulier le général en retraite Refet, l'ardent adversaire du Parti du Peuple — et, parmi eux, quatre représentants de la minorité, deux Grecs orthodoxes, un Arménien et un Israélite... Faut-il voir dans ce fait le prodrome d'une nouvelle évolution dans la politique du Parti du Peuple ?

Quelques jours avant la date du scrutin, Moustapha Kemal, aujourd'hui Kemal Ataturk, avait adressé à la nation un message dans lequel il exposait aux électeurs l'œuvre accomplie par le Gouvernement et par le Parti du Peuple au cours des quatre dernières années : œuvre de réforme intérieure, d'une part, et de pacification extérieure de l'autre, comme aussi de mise en valeur des moyens de défense nationale que possède la Turquie. On vient de voir comment les électeurs ont répondu à l'appel de Kemal Ataturk ; la première séance de la cinquième législature de l'Assemblée nationale aura lieu le 1<sup>er</sup> mars.

**La production et l'exportation du charbon.** — La production du charbon dans le bassin houiller d'Eregli-Zongouldak a été de 2 millions de tonnes environ pour l'année 1934, contre 1 million 800.000 tonnes en 1933 ; l'accroissement est dû surtout à la période semestrielle commençant le 1<sup>er</sup> mai 1934, car on a enregistré, depuis cette date jusqu'au 31 octobre, l'extraction de 1.229.844 tonnes contre 1.005.000 tonnes durant la même période de 1933, soit une augmentation de 224.844 tonnes.

Zongouldak seul a produit 670.524 tonnes au cours du semestre.

Les journaux turcs voient dans cet accroissement de production le résultat concret des me-

sures prises pour la rationalisation de la production et la modernisation des moyens d'extraction.

Ils enregistrent aussi un progrès de l'exportation globale du charbon turc, résultant (disent-ils) à la fois de la concurrence avantageuse faite par ce charbon aux charbons étrangers sur les marchés des pays voisins et de l'amélioration du port de Zongouldak et de ses moyens de chargement, naguère très primitifs. Pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 1934, l'exportation totale de charbon a été de 417.860 tonnes, dont 157.581 ont été achetées par la Grèce, 149.954 par l'Italie, 29.368 par l'Égypte et 21.103 par la Hongrie. Moindres sont les achats de la Grande-Bretagne, de l'Algérie, de la Syrie (12.437 tonnes), de la Roumanie, etc.

#### La défense militaire du Sud-Est de l'Anatolie.

— A la fin de septembre dernier, le *Daily Express* a fourni des détails précis sur les armements turcs en Asie Mineure et sur la mise en état de défense des points vulnérables de leurs côtes, par crainte d'un débarquement italien parti du Dodécanèse. C'est surtout sur la région d'Adalia, sur le littoral Sud de la péninsule, que les Italiens ont de tout temps convoitée, que les Turcs ont fait porter leur effort ; ainsi répondent-ils aux travaux considérables de mise en état de défense réalisés par les Italiens dans le Dodécanèse.

**La réforme de la langue.** — Une Commission linguistique constituée pour l'étude et pour l'épuration de la langue turque s'efforce d'éliminer de cette langue tout ce qu'elle contient d'éléments étrangers, comme aussi d'en rechercher les origines et d'en établir un dictionnaire. A la fin de septembre 1934, à l'occasion d'une fête linguistique qui fournit au président du « Comité pour l'étude de la langue turque » un motif pour vanter cette initiative du Ghazi, différents articles publiés dans les journaux ont exalté le côté national de la réforme en même temps que la beauté de la langue turque.

Les travaux de la Commission nous conduiront vers un nouveau dictionnaire mettant en relief les ressources cachées de la langue, a écrit la *Miliet*. Ces découvertes montreront une fois de plus toute la richesse, la force de la langue turque. Les mots que contient le recueil déjà préparé prouvent que notre langue a servi de source aux autres.

De son côté, le *Vakit* déclara :

Comme nous l'avons fait pour notre alphabet, nous devons maintenant éliminer de notre langue tout ce qu'elle renferme d'étranger. Notre langue doit pouvoir être comprise par tous ceux qui la lisent ou qui l'entendent.

Pour d'autres, la langue turque ne doit pas, comme au temps de l'empire, être une langue réservée à la seule élite intellectuelle d'Istanbul ; mais elle doit être bien adaptée à la vie moderne et les limites et le sens précis de certains de ses termes doivent être nettement déterminés. Ainsi la langue turque sera capable de

« nourrir 18 millions de Turcs affamés de science ».

#### RHODES ET DODÉCANÈSE

**L'italianisation à Calino.** — En même temps qu'une des terres les plus septentrionales du Dodécanèse, Calino ou Kalymno, située entre Lero et Coo, est une des îles les plus grandes du groupe ; elle mesure 109 kmca. de superficie et est peuplée de quelque 24.000 habitants. Le journal grec *Hestia* du 24 septembre 1934, qui suit avec une attention soutenue les progrès de l'italianisation du Dodécanèse, a signalé qu'après la suppression des gymnases fondés naguère dans les îles voisines de Lero (Leros) et de Coo (Kos), le lycée de Calino allait, non pas disparaître à son tour, mais subir une transformation complète et devenir — comme d'ailleurs le lycée de Rodi (Rhodes), dans le Sud du Dodécanèse — un établissement italien, où l'enseignement sera donné en langue italienne et dont les maîtres seront désignés par l'autorité italienne. Ainsi se poursuit l'œuvre d'assimilation menée avec persévérance par les nouveaux maîtres dans les îles de la mer de l'Archipel qui leur appartiennent maintenant.

Que les Grecs voient avec dépit se poursuivre cette œuvre si contraire à leurs patriotiques ambitions, on le comprend aisément ; mais ce n'est pas une raison pour qu'ils répandent de fausses nouvelles comme ils l'ont fait dans la dernière décennie de janvier. Alors le *Daily Herald* a publié, d'après des informations reçues d'Athènes, qu'une partie de la population de Calino s'était soulevée, qu'il y avait eu conflit armé entre Grecs et Italiens et que la loi martiale avait été proclamée dans l'île ; interdiction aux Caliniens de sortir de leur terre natale, examen minutieux, par la police, de tout individu débarquant à Calino. Le ministère italien des Affaires étrangères a catégoriquement démenti cette information.

**Une église autocéphale dans le Dodécanèse (?).** — Nous n'avons pas vu démentir, par contre, la nouvelle publiée par *Proïa* le 1<sup>er</sup> octobre, et annonçant que l'autorité italienne du Dodécanèse aurait obligé les prélats orthodoxes des Sporades relevant de l'Italie à se constituer en église autocéphale... On sait la susceptibilité des Grecs en matière religieuse (le litige avec la Turquie sur l'interdiction du port de l'habit religieux vient encore d'en fournir une preuve) ; aussi ne saurait-on s'étonner de voir *Proïa* qualifier d'« affront inouï » à l'autorité du Patriarcat œcuménique cette décision officielle. De son côté, *Hestia* voit dans cet « acte arbitraire » la conclusion d'une série de mesures dont l'origine remonte à 1924. Alors fut soulevée pour la première fois la question de l'autocéphalie ; le patriarche Basile mit de telles conditions à l'agrément de la demande italienne que l'Italie n'insista pas. Plus tard, à une nouvelle démarche, le patriarche Photios opposa un refus semblable, mais proposa de consulter le peuple. Depuis lors, l'Italie n'a pas

cessé de réduire la juridiction et l'autorité de l'église orthodoxe, et ce serait la pression exercée par elle sur le clergé de Calino qui aurait causé les incidents, très exagérés par la presse grecque, dont nous venons de parler.

Dès le 28 octobre, une réunion à laquelle ont participé toutes les organisations d'irrédimés, avait, à Athènes, reproché au gouvernement hellénique de ne pas protéger suffisamment les populations grecques qui se trouvent placées sous une domination étrangère, dans l'Épire du Nord et à Chypre comme dans le Dodécanèse. Elle a voté une protestation contre les mesures prises par les autorités italiennes contre les écoles grecques et contre l'Église grecque du Dodécanèse.

#### ARABIE

**Mort de l'ex-roi Ali du Hedjaz.** — Au milieu du mois de février, le fils aîné du feu roi Hussein, Ali, est subitement mort à Bagdad, à la suite d'une attaque d'apoplexie. Il était né à La Mecque en 1879 et avait joué auprès de son père, après que celui-ci, naguère grand chérif de la ville sainte, se fût proclamé roi du Hedjaz en 1917, le rôle de chef politique du gouvernement. Aussi accompagnait-il d'ordinaire le roi Hussein lorsque celui-ci allait rendre visite à ses fils cadets, Abdallah de Transjordanie, et Faïçal de l'Irak, tout en continuant sans relâche à s'occuper des affaires du Hedjaz et même à en publier le journal officiel. En 1924, quand Hussein se vit contraint, par l'avance hostile des Wahabites, de s'éloigner des Villes saintes pour se retirer d'abord à Djedda, puis à Akaba, son fils Ali, qui avait jusqu'alors porté le titre d'émir de Médine, lui succéda sur le trône chancelant du Hedjaz, dont Hussein s'était dessaisi en sa faveur ; mais, à peine put-il lui-même régner, d'une façon très précaire, pendant quelques mois à Djedda, et il dut abdiquer à son tour le 19 décembre 1925. Il se retira alors (janvier 1926) à Bagdad, sur l'invitation de son frère Faïçal, qui lui donna deux ans plus tard un domaine de 13.000 acres à Bughaila ; à plusieurs reprises, jusqu'en l'année 1933, date de la majorité du jeune prince héritier, aujourd'hui le roi Ghazi 1<sup>er</sup>, pendant les voyages de Faïçal en Europe, c'est lui qui exerça la régence en Irak, où, depuis le jour de son arrivée à Bagdad, il vécut entouré du respect de tous. Il avait eu la joie de voir, en janvier 1934, sa fille puînée, l'émirah Aliyah, devenir la femme de son neveu Ghazi 1<sup>er</sup> et monter ainsi sur le trône d'Irak ; il est mort dans leur palais.

Cette mort a fourni aux Arabes de la Syrie sous mandat français, prétexte à des manifestations de sympathie et même de loyalisme à l'égard du frère cadet du défunt, l'émir Abdallah, et de son gendre le roi Ghazi 1<sup>er</sup>.

**Relations entre l'Éthiopie et la Saoudie.** — Nous n'avons pas signalé en son temps, c'est-à-dire au mois d'août dernier, l'échange de lettres qui avait eu lieu peu auparavant entre les sou-

verains de l'Éthiopie et de la Saoudie ; il n'est pas trop tard pour le faire. C'est l'empereur d'Éthiopie qui commença ; il écrivit à Ibn Saoud pour l'assurer de ses meilleurs sentiments et de son désir de voir se resserrer les liens amicaux qui unissent son État à celui qui lui fait vis-à-vis de l'autre côté de la Mer Rouge. Le roi du Hedjaz déclara, dans sa réponse, « accueillir avec joie ce prélude à l'intensification des échanges entre les deux pays et espérer qu'il ne tardera pas à porter ses fruits ».

## Extrême-Orient

### CHINE

**Le Rapprochement sino-japonais.** — Le dernier conflit du Tchahar-Jehol, dont il a été question dans le numéro de janvier (p. 33), a été promptement réglé. Une conférence militaire sino-japonaise se tint le 2 février, à Tatan et, en une séance, mit fin aux hostilités. L'accord a été présenté dans les termes suivants par un communiqué japonais :

1° Les troupes chinoises éviteront à l'avenir de pénétrer sur le territoire du Mandchoukouo, de prendre des dispositions menaçantes, de surveiller les mouvements de l'armée du Kwangtung.

2° Si les troupes chinoises n'observaient pas les engagements pris, l'armée du Kwangtung serait autorisée à prendre des mesures en conséquence.

3° Les armes des volontaires du Jehol seront remises à l'armée du Kwangtung.

Le communiqué ajoutait que les autorités chinoises devaient toujours avoir en vue le but commun du Japon et de la Chine : le rétablissement de leurs relations amicales.

A la même date, le ministre du Japon en Chine, M. Ariyoshi, eut, avec le généralissime Chang Kai Shek et M. Wang Ching Wei, président du Yuan exécutif et ministre des affaires étrangères, plusieurs entrevues au cours desquelles furent examinées les conditions du rajustement de ces relations. Du côté chinois, on reconnut qu'il importait avant tout de mettre fin au boycottage anti-japonais dénoncé par M. Hirota, dans son discours à la Diète. Interrogé par la Central News Agency, organe officieux du gouvernement de Nankin, Chang Kai Shek fit cette déclaration :

Le peuple chinois doit adopter une attitude fondée sur la raison ; il doit contrôler et maîtriser ses nerfs qui l entraînent aux actions hostiles au Japon. Mais le peuple japonais doit, en retour, faire preuve de bonne volonté, se départir de sa manière d'agir à l'égard de la Chine. Ainsi se réalisera une bonne entente.

Le généralissime démentit les bruits faisant craindre que le Japon n'impose sa suzeraineté à la Chine.

Déjà, à la fin de l'année dernière, le généralissime avait fait cette déclaration :

La Chine et le Japon sont des nations sœurs en Extrême-Orient, et leurs relations devraient être basées sur l'esprit de justice, sur la bonne volonté, sur le respect et la confiance réciproques.

L'expression renouvelée de ces sentiments a été vivement appréciée au Japon, et, depuis le début de l'année, la tendance au rapprochement des deux nations s'est accentuée. Dans son discours du mois de janvier, M. Hirota en donnait la raison : « Les véritables intentions du Japon sont enfin comprises ».

M. Monestier indique très bien, dans son excellente revue, *La Politique de Pékin*, que, sans doute, Tokio sera amené dans les mois qui vont suivre à donner des preuves de ses bonnes dispositions :

Pour la première fois depuis l'incident de Moukden (18 septembre 1931), le général Chang Kai Shek a reçu le représentant japonais : cette prise de contact est significative. Elle montre, d'une part, qu'il a repris assez d'ascendant sur l'opinion pour braver, à l'intérieur, les critiques qui pourraient se faire jour à ce sujet ; d'autre part, qu'il est prêt à aller de l'avant pour tâcher de sortir son pays de l'impasse politique où il se trouve.

De son côté, le ministre Ariyoshi va, dit-on, rentrer à Tokio vers avril pour faire son rapport sur les affaires de Chine. Beaucoup dépendra de l'esprit de ce rapport. S'il signale un changement réel d'attitude du gouvernement chinois à l'égard du Japon et l'élimination de toute agitation antinipponne, Tokio sans doute fera un pas de plus et, suivant sa manière habituelle, qui veut qu'un geste d'apaisement suive un coup dur, il entrera dans la voie des encouragements en transférant à Nankin sa légation qu'il élèvera du coup au rang d'ambassade.

**Préliminaires du Congrès Kouomintang.** — L'assemblée plénière du Comité Central Exécutif et du Comité de Contrôle s'est tenue à la fin de l'année à Nankin. Elle ne doit pas être confondue avec la session annuelle des délégués du Kouomintang qui devait avoir lieu le 12 novembre et qui, comme nous l'avons annoncé, a été ajournée, l'accord n'ayant pu être conclu entre les deux grandes fractions du parti, celle de Nankin et celle de Canton. La réunion des deux comités n'a pas été cependant sans importance.

Six cents délégués avaient répondu aux convocations. Ils eurent à discuter de nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour : réformes constitutionnelles, administratives, judiciaires, financières. A la séance d'ouverture, présidée par le généralissime Chang Kai Shek, on entendit un discours de M. Wang Ching Wei, président du Yuan exécutif.

« La mission de cette session, dit-il, est de passer en revue l'œuvre politique ainsi que l'action du parti depuis la dernière session, et, en se basant sur le passé, de définir la politique future.

Devant les difficultés et les obstacles qui ne font que grandir, le gouvernement doit s'efforcer de maintenir la stabilité politique. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille traverser la crise dans les moins mauvaises conditions. Au contraire, il faut agir, de manière à profiter des circonstances pour améliorer l'état de choses.

Wang Ching Wei se félicite du succès de l'armée régulière contre les communistes. Il importe de poursuivre cette campagne jusqu'à la victoire définitive. Une question non moins importante pour la réalisation de l'unité nationale est celle qui concerne la réforme agraire. On ne résoudra les difficultés dont souffre la classe rurale qu'en supprimant les taxes excessives et en élevant le niveau de vie des agriculteurs.

D'autres problèmes appellent une solution. Tous intéressent la réorganisation nationale. C'est par la coopération de toutes les forces du pays, a ajouté Wang Ching Wei, que nous assurerons la paix et réaliserons l'unité.

A la séance de clôture fut adopté le texte d'un manifeste indiquant l'unité politique comme le but auquel il fallait tendre, puis passant en revue les résultats d'ordre économique réalisés par le gouvernement.

Aux yeux des dirigeants chinois, le développement ferroviaire et routier, le progrès industriel conditionnent l'effort vers l'unité. Et, dans les diverses réunions du parti, ces questions de mise en valeur, d'organisation de la production, prennent le pas sur les autres.

L'assemblée des deux Comités a fixé au 12 novembre 1935 la convocation du congrès national du Kouomintang. Celui-ci déterminera la date de l'année suivante à laquelle se réuniront les élus du Congrès national du peuple qui marquera, croit-on, la fin de la dictature Kouomintang.

**La taxe sur les exportations d'argent.** — Des mesures ont été prises par le Gouvernement national dans le but de protéger la monnaie contre les sorties, très importantes, de métal blanc provoquées tant par une balance déficitaire que par des achats massifs d'argent fin par les États-Unis.

Le décret de Nankin du 14 octobre 1934 s'exprimait ainsi :

En raison de la hausse exagérée de l'argent par rapport aux prix généraux des denrées, le gouvernement national, pour sauvegarder les intérêts économiques de la Chine et protéger sa monnaie, décrète qu'à dater du 15 octobre 1934 les droits d'exportation seront les suivants :

1° Sur les dollars argent et les barres d'argent de la Monnaie de Changhai, 10 % *ad valorem*, moins 2 1/4 % de frais de frappe déjà payés, soit 7,34 % ;

2° Sur l'argent de toute autre forme, 10 % ;

3° En outre, une taxe de compensation sera appliquée aux exportations d'argent, taxe représentant la différence qui existera entre la parité théorique de l'argent à Londres et un taux de change qui sera fixé officiellement par la Banque Centrale de Chine, en tenant compte du droit d'exportation.

Dès le premier jour de l'application de ces taxes, les exportations d'argent de la Chine ont été arrêtées.

Par la suite, le bruit a couru à plusieurs reprises que le gouvernement envisagerait une taxe fixe sur les exportations d'argent de 17,50 à 20 % en remplacement de la taxe fixe de 10 %, plus la taxe de compensation.

Chaque fois le ministère des finances chinois

a déclaré que le Gouvernement n'avait nullement l'intention d'apporter une modification de cet ordre aux mesures prises.

**Le nouveau Code pénal.** — Le Yuan législatif a achevé la révision du code pénal promulgué le 17 mars 1926 en remplacement de celui qui avait été élaboré par les légistes du gouvernement de Pékin issu de la révolution de 1911.

Le code nouveau marque le souci d'une adaptation aux conditions nouvelles du pays, une tendance à prendre en considération les traditions et les coutumes dont on s'était écarté depuis la chute de la dynastie, à faire revivre la loi morale confucéenne et à s'écarter des conceptions abstraites, de l'imitation des textes étrangers.

Les chapitres suivants du code actuel ont été supprimés :

1° Celui qui concernait les crimes ou les délits entre parents, matières faisant l'objet d'un chapitre spécial du code civil ;

2° Le chapitre relatif au calcul de la durée des peines (les détails de ce chapitre sont contenus soit dans le règlement des prisons, soit dans le chapitre « des peines ») ;

3° Le chapitre concernant les responsabilités et les peines commuables a été amalgamé avec celui des responsabilités.

Plusieurs autres chapitres ont été réunis en un seul. Un chapitre dit de « la sûreté publique » a été ajouté. La limite d'âge pour les délinquants mineurs a été portée de 14 à 18 ans.

Des peines plus sévères sont prévues pour les crimes commis par les faibles d'esprit et les sourds-muets ; elles ne seront plus obligatoirement commuables.

L'article 32 du code actuel (délits ou crimes causés par l'ivrognerie) a été supprimé ; il est confondu avec celui des crimes ou délits de droit commun. En vertu du code actuel, les fonctionnaires subalternes ne sont pas tenus pour responsables des conséquences résultant de l'exécution d'ordres supérieurs, mais le nouveau code les poursuivra comme coupables s'ils exécutent des ordres illégaux de leurs chefs.

Le nouveau code autorise de nouveau la commutation de peines légères contre le paiement d'amendes.

Actuellement, la durée de la détention provisoire est calculée à raison de deux jours de détention provisoire pour un jour de peine. Dans l'avenir, de la durée infligée sera déduite, jour pour jour, celle de la détention provisoire. Les peines pour les récidivistes seront plus sévères.

La peine capitale ne sera plus applicable aux mineurs ayant moins de 18 ans ni aux vieillards ayant 80 ans accomplis.

Le nouveau code sera particulièrement sévère aux fonctionnaires et aux usuriers.

Des peines sévères sont également prévues pour les fonctionnaires qui signeraient des accords avec une puissance sans le consentement du gouvernement.

Les actes irrespectueux envers les chefs d'Etat

des puissances amies ou leurs représentants seront de même sévèrement punis.

L'âge de puberté de la femme est fixé à 14 ans au lieu de 16. Les deux sexes seront égaux devant la loi.

Le nouveau code prévoit aussi des peines très sévères pour la fabrication et le commerce des stupéfiants, notamment la morphine, la cocaïne, l'héroïne et leurs dérivés.

Toutes les personnes reconnues coupables d'avoir transmis des maladies vénériennes seront passibles d'une peine de deux ans de travaux forcés ou d'une forte amende.

Le nouveau code frappera sévèrement tous ceux ou celles qui encouragent la débauche et la prostitution des mineures. Les actes de banditisme et de piraterie seront passibles de la peine de mort. Enfin, autre fait méritant d'être signalé, les marchands qui chercheront à écouler des produits étrangers comme produits chinois ou à camoufler l'origine des produits étrangers sous la ou les marques d'un autre pays seront passibles d'une peine d'un an d'emprisonnement et de mille dollars d'amende.

Cette nouvelle codification pénale, la troisième depuis 1911, ne paraît pas définitive. Elle porte la marque d'une époque, en visant des délits et des crimes qui se sont multipliés en ces dernières années.

**Aboutissement des négociations au sujet de l'Est-Chinois.** — Les négociations tripartites, russo-mandchou-nippones, en cours depuis le 2 mai 1933 et qui, à plus de dix reprises, furent rompues puis renouées, ont abouti enfin, le 20 janvier dernier, à un accord.

Elles n'ont été, en vérité, qu'un long et tortueux marchandage sur le prix de vente de la voie ferrée qui, construite par les Russes de 1898 à 1903, mesure plus de 2.000 kilomètres.

D'abord les Soviétiques demandèrent 625 millions de yen. Le Mandchoukouo offrit 50 millions. Ceux-là ramenèrent leurs exigences graduellement à 500 millions, puis à 200, 190, 170 et enfin à 160 millions, tandis que celui-ci proposait 100, puis 120 millions.

Aucune partie n'acceptant les offres de l'autre, la rupture, en octobre dernier, parut définitive. Mais, à l'instance du Japon, le Mandchoukouo offrit 140 millions, plus 30 millions d'indemnités aux employés soviétiques. Moscou télégraphia son assentiment. Le gros obstacle était écarté. Il s'agit alors de s'entendre sur les modalités du transfert. Enfin, tout fut réglé.

Le Japon et le Mandchoukouo, en payant ce prix d'achat, ont-ils fait une « bonne affaire » ? A première vue, la somme paraît dérisoire. Mais il faut savoir que voies et matériel sont dans un piteux état. Avant dix ans, le chemin de fer sera inutilisable. Il importe donc de remplacer les rails de la ligne, de l'élargir à l'écartement normal, de reconstruire ateliers, magasins et gares, où campèrent si longtemps soldats, brigands et agitateurs communistes, de réparer les ouvrages

d'art, de mettre en circulation des locomotives et des wagons modernes. D'où une dépense évaluée à plus de 100 millions de yen qui ne pourra être récupérée par l'exploitation commerciale actuelle.

Mais au point de vue politique et militaire l'achat du chemin de fer transmandchourien est une excellente, une magnifique affaire !

Par cet achat, le Mandchoukouo et le Japon éliminent complètement l'influence communiste, ils suppriment une source de conflits avec les Soviétiques, ils assurent la sécurité du bloc nippon-mandchou, et le nouvel Etat, qui a Sinkiang pour capitale, entre en possession de tout son territoire.

Cependant il ne faut pas exagérer la portée de l'opération.

On s'est demandé si la Russie, n'ayant plus son chemin de fer, pourra conserver Vladivostok et la province maritime. Mais n'a-t-elle pas à sa disposition la voie ferrée qui court parallèlement au fleuve Amour ? Encore que le rendement de celle-ci soit bien faible, le rail maintient la communication de la Sibérie à la mer libre.

Le territoire côtier soviétique ne sera nullement « en l'air », comme l'a écrit un journaliste allemand trop pressé de présenter la vente du Transmandchourien comme une défaite de Moscou.

Les principaux points du contrat d'achat seront les suivants :

D'abord le Japon garantira l'exécution des diverses clauses, les Soviétiques se refusant de traiter avec le Mandchoukouo, Etat non reconnu. D'autre part, Tokio s'engagera à verser les fonds destinés à payer la pension des employés russes mis à la retraite.

Cette question du remplacement du personnel russe par un personnel indigène est délicate. Aussi sera-t-il stipulé que, pour éviter toute friction, l'opération se fera progressivement.

Puis, seront précisées les modalités du paiement : un tiers en espèces à la signature du contrat, deux tiers en nature (riz, soie, textiles, cuivre, soja, thé, etc.) par échelonnement de trois années.

Le contrat touchera à d'autres points : échange de matériel ferroviaire de la frontière sibérienne aux ports coréens ; navigation fluviale, etc.

## JAPON

**Le Cabinet Okada et les partis.** — Dans notre numéro de décembre, au sujet de la session extraordinaire de la Diète, nous montrions la fragilité du cabinet Okada sur le terrain parlementaire. A la session ordinaire, qui s'ouvrit dans les derniers jours de l'année, sa position ne s'était pas consolidée.

Les chefs des deux grands partis, le Seiyukai, qui détient la majorité, et le Minseitô conclurent

une entente « afin d'aider le pays à surmonter les difficultés budgétaires ». Ils s'engagèrent à s'abstenir de toute agitation antiministérielle. Mais cette coalition fut de courte durée. L'initiative prise par le Seiyukai, indépendamment du parti allié, en proposant l'adoption d'un crédit supplémentaire pour des allocations de secours aux agriculteurs, mit fin à la trêve. L'opinion vit dans l'échec de cette tentative d'union une nouvelle preuve de l'impuissance des anciennes formations parlementaires.

Les partis, écrivit le journal *Yomiuri*, ont perdu leur gloire passée, lorsque des hommes tels que le prince Saionji, le prince Katsura, M. Hara et le comte Kato étaient à leur tête. Les partis sont maintenant sans pouvoir, surtout parce qu'ils manquent de chefs compétents. On peut dire avec certitude qu'au Japon le chef d'un parti politique qui n'a pas de solides appuis financiers ne peut pas réussir. Cela a contribué à discréditer les partis. Ils le savent, mais ne peuvent guère changer cette situation.

Tandis que le Minseitô maintenait son appui au gouvernement, le Seiyukai attaqua le cabinet avec violence, l'accusant de pratiquer une politique inspirée par les « bureaux » et par les militaires.

L'amiral Okada s'était débarrassé de son ministre des finances, M. Fujii, dont les propositions heurtaient les conceptions de ses collègues et l'avait remplacé par M. Takahashi. Mais celui-ci, à son tour, blâma les dépenses militaires, notamment celles occasionnées par l'équipement et l'entretien des troupes stationnées au Mandchoukouo.

Le ministère des affaires étrangères s'éleva contre ces critiques. « Il n'y a pas d'espoir de voir ces dépenses ramenées à la normale avant plusieurs années, dit le porte-parole de ce ministère, en raison des armements toujours croissants de l'U.R.S.S. »

Quant aux placements de capitaux japonais au Mandchoukouo, jugés excessifs, on fit remarquer que le Japon, qui était prêt à faire d'importants sacrifices financiers, lors de la création du Mandchoukouo, ne saurait, maintenant que le nouvel Etat repose sur des bases solides, diminuer son effort.

De nouveau la stabilité du gouvernement est menacée par son ministre des finances. Déjà ébranlée à la Diète par le parti majoritaire, la situation ministérielle apparaît très précaire.

**Le Problème du Pétrole.** — L'un des grands problèmes qui préoccupent actuellement le Japon est celui du ravitaillement en pétrole. Tokio a cru trouver le premier élément d'une solution dans la monopolisation du pétrole en Mandchourie, affaire qui a soulevé de nombreux commentaires (voir *l'Asie Française*, décembre 1934, page 343).

La production de l'empire nippon dépasse à peine la moitié des besoins de la marine militaire en temps de paix. Si celle-ci s'accroît, elle tombera tout à fait sous la dépendance étrangère, c'est-à-dire sous la dépendance des Etats-Unis,

de la Grande-Bretagne, de la Russie — les trois puissances qui précisément s'inquiètent de l'expansion japonaise dans le Pacifique et en Extrême-Orient. Comme l'observait le *New-York Times*, c'est là le point faible de la politique navale du Japon.

Il n'est pas exagéré de chiffrer à 400.000 tonnes par an les besoins de cette marine en pétrole et à 1.800.000 tonnes ceux de la population. La consommation totale s'élèverait donc à 2.200.000 tonnes. Or le Japon ne produit que 242.000 tonnes, plus 35.000 à Formose et 25.000 en Mandchourie, soit 302.000 tonnes en tout — à peu près un septième de ce qui lui est nécessaire en temps de paix. Tenons compte encore de l'exploitation, par une compagnie japonaise, des gisements situés à l'extrémité nord-est de Sakhaline, possession russe ; on en évalue le rendement à 200.000 tonnes.

Ainsi 1.700.000 tonnes sont importées, 60 % des Etats-Unis, en grande partie par la Standard Oil, le restant par la Cie Asiatique du Pétrole, qui est entre les mains de capitalistes britanniques et hollandais.

Il n'est naturellement pas possible de connaître le chiffre de tonnage de pétrole que les Japonais ont en réserve. On suppose que la marine détient les 400.000 tonnes représentant l'approvisionnement d'une année en temps de paix. En période d'hostilités, suivant les experts, elle devrait disposer du double, soit 800.000 tonnes.

Le Japon serait donc sévèrement handicapé, si, au cours d'une guerre qu'il aurait à soutenir, les importations de pétrole cessaient. Il s'efforce d'échapper à ce danger en projetant l'exploitation de gisements continentaux et d'abord les schistes pétrolifères du Mandchoukouo, en sondant les dispositions de la Russie en vue du transport du pétrole à travers la Sibérie, en créant des approvisionnements de trois ans à Dalny et ailleurs, enfin en étudiant l'utilisation des oléagineux ; l'huile de soja, notamment, donnerait, après distillation, un produit acceptable.

**L'Exposition de Yokohama.** — La ville de Yokohama avait décidé, il y a un an, d'organiser une exposition consacrée aux progrès d'ordre économique réalisés dans le rayon d'action du grand port japonais depuis le tremblement de terre de 1923 qui, on s'en souvient, ravagea ce district. Les autorités urbaines ne perdirent pas de temps et, au printemps prochain, on aura sous les yeux un inventaire détaillé des ressources industrielles de Yokohama et de la préfecture de Kanagawa.

L'activité manufacturière dont l'exposition sera le reflet comprend des chantiers navals, des fabriques d'automobiles et de bicyclettes, de câbles et de fils isolants, de machines électriques, d'outils, de verres et de glaces ; d'articles de caoutchouc. Il importe de signaler aussi les minoteries, les tissages de soie et coton, les teintureries de soie, les filatures de coton, les raffine-

ries de pétrole. On remarque encore les tanks et réservoirs de trois sociétés qui fournissent les 80 % des besoins en pétrole de tout le Japon. D'importants établissements fabriquent des huiles végétales et des huiles de poissons.

La Chambre de Commerce japonaise de Yokohama est pour beaucoup, par son activité et ses initiatives, dans le développement industriel et commercial de Yokohama. D'autre part, de nombreuses associations se sont efforcées de favoriser l'essor des principales manufactures. Ce sont ces groupements qui ont pris en main l'organisation de l'exposition qui s'annonce comme un succès. Cette manifestation mettra en évidence l'importance du rang qu'occupe dans la vie économique une région qu'on avait crue, après le séisme de 1923, ruinée à jamais.

## ASIE ANGLAISE

### EMPIRE DES INDES

**La situation politique.** — Le 6 août 1934, le président de l'Assemblée Législative lut un message du vice-roi portant que, « bien que la vie de l'Assemblée actuelle doive se continuer jusqu'à la fin de décembre, les élections auront lieu en novembre ».

Dans quelles conditions se sont-elles faites ? Jamais la situation politique n'avait été plus confuse, ni les partis plus divisés. Essayons d'y voir un peu clair.

Nos lecteurs se rappellent qu'au début de l'année un nouveau parti s'était formé ; sur l'invitation du Dr Ansari et du Dr Boudhan Chandra Roy, ancien maire de Calcutta, vingt-cinq chefs du parti du Congrès National, venus du Bengale, de Madras, du Pendjab, de Delhi, de Bombay et des Provinces-Unies, et comprenant le pandit Malaviya, le Dr Satyapal, M. Nariman et M. Sarkar, président de la Fédération des Chambres indiennes de Commerce, se réunirent à Delhi le 1<sup>er</sup> avril et, après deux jours de discussion, décidèrent de ressusciter le parti swarajiste pour « permettre aux membres du parti du Congrès qui répudient la résistance civile individuelle d'entreprendre le programme constructif envisagé au moment de l'accord de Poona ». Le nouveau parti présenterait des candidats aux élections avec le programme suivant :

1. Abrogation des lois de répression ;
2. Rejet des propositions du Livre Blanc et leur remplacement par un projet basé sur les déclarations de Gandhi à la Conférence de la Table Ronde.

On devait soumettre cette décision à Gandhi. Un comité, nommé par le Dr Ansari, fut nommé pour élaborer une Constitution que l'on proposerait à une assemblée plus nombreuse des membres du parti du Congrès. On rappela que l'ancien parti swarajiste avait été fondé par M. Das et le pandit Motilal Nehru dans des circonstances

semblables et par dégoût pour une non-coopération stérile.

La conférence plénière ainsi envisagée eut lieu à Ranchi (Bengale) les 2 et 3 mai ; plus de cent délégués y assistaient ; les questions à l'ordre du jour étaient l'abandon de la désobéissance civile et l'entrée dans les assemblées ; le *mahatma* s'était déclaré favorable au fonctionnement du parti swarajiste en tant que groupe parlementaire du Congrès, tout en restant autonome, mais à deux conditions :

1. Le parti swarajiste adopterait les « exigences nationales » formulées par le Congrès et réclamerait l'abrogation des lois de répression et la mise en liberté des condamnés politiques ;

2. Le Comité d'action du Congrès veillerait sur le parti pour l'empêcher de s'écarter de la doctrine du Congrès.

(ce Comité d'action et le Comité pan-indien du Congrès devaient se réunir, quelques jours plus tard, à Patna).

A l'instigation de Gandhi, la Presse ne fut pas admise aux séances, car il était nécessaire d'obtenir l'assentiment du Congrès pour rendre effectives les décisions prises. On se mit d'accord sur les points suivants :

Abrogation des lois de répression ; mise en liberté des condamnés politiques ; création de centres de propagande à l'étranger « pour donner au monde des renseignements exacts sur l'Inde et assurer l'aide des autres pays dans la lutte pour l'obtention du *swaraj* » ; du point de vue économique, empêcher l'exploitation du pays et l'exode de ses richesses, obtenir une justice égale pour toutes les classes d'ouvriers et de paysans ; suppression de l'intangibilité ; du point de vue commercial, aucune préférence impériale ;

Rejet des dispositions constitutionnelles contenues dans le Livre Blanc ;

Rejet du « communal award » de 1932 (qui, les Indiens n'ayant pu se mettre d'accord, règle la représentation proportionnelle des diverses collectivités dans les assemblées législatives et les modes d'élection ; à la demande de Gandhi, il fut modifié en faveur des intangibles) ; les dispositions en sont en opposition avec les demandes faites par Gandhi à la seconde Conférence de la Table Ronde et « de nature à perpétuer la sujétion politique et l'exploitation économique du peuple indien » ;

Convocation d'une Assemblée Constituante chargée de mettre sur pied une constitution « acceptable ».

Tout membre du Congrès qui acceptera le programme du parti swarajiste pourra en faire partie ; il y aura un Conseil Général, un Parti Exécutif et des organisations provinciales ; le premier comprendra les membres swarajistes du Comité pan-indien du Congrès, des membres élus par les organisations provinciales, et les membres swarajistes de l'Assemblée Législative ; le Conseil Exécutif se composera de six membres élus par les organisations provinciales, de cinq nommés par le président et de dix élus par le Conseil Général. Le Dr Ansari a été nommé président du parti ; M. Desai en sera le chef à l'Assemblée.

Telle était l'atmosphère politique lorsque le Comité Exécutif et le Comité pan-indien du Congrès se réunirent à Patna dans la seconde quinzaine de

mai ; l'influence de Gandhi domina les débats. On décida d'entrer dans les assemblées législatives et de renoncer à la désobéissance civile, tant massive qu'individuelle, cette dernière n'étant plus exercée que par Gandhi sous sa responsabilité personnelle ; aucune résolution ne fut prise en ce qui concerne le « communal award », c'est pourquoi M. Jinnah, président de la Ligue musulmane pan-indienne, s'embarquant pour l'Europe le 24 mai, déclara que le Congrès avait, une fois de plus, refusé la main « collaboratrice et amicale » que lui tendait le Conseil de cette Ligue. Le pandit Malaviya et le Dr Ansari furent chargés de réunir un Comité électoral, de 25 membres au plus, qui choisira et soutiendra les candidats aux prochaines élections.

De ces débats il résulte que le parti du Congrès, fort divisé, comprend six éléments différents :

- des conservateurs, opposés à tout changement de politique ;
- des swarajistes, partisans de l'entrée dans les assemblées ;
- des socialistes, plus soucieux de réformes sociales et industrielles que de politique pure (ce « parti des Jeunes » a pour chef le pandit Jawharlal Nehru) ;
- des constitutionnalistes, qui refusent au Comité Exécutif le droit de décider de la politique du Congrès ;
- des modérés, d'opinion incertaine ;
- des communalistes, dont toute l'énergie se concentre sur le « communal award ».

L'Inde n'a plus rien à envier à l'Europe au sujet de l'émiettement des partis en groupes et sous-groupes.

Une pareille division ne pouvait manquer d'amener des incidents. La pierre d'achoppement fut le « communal award » : le *Mahasabha* (groupement indou) fut mécontent que la réunion de Patna n'eût pas pris position sur cette question ; pour la même raison, le pandit Malaviya, qui, dès le début, s'était opposé à ce règlement, donna sa démission du Comité électoral ; M. Aney, président du Congrès, en fit autant et quitta également le Comité Exécutif. Celui-ci avait voté une résolution déclarant que le Livre Blanc n'exprimait nullement la volonté du peuple indien et que la seule solution était une Constitution établie par une Assemblée Constituante élue par les adultes avec une représentation spéciale des minorités importantes ; le « communal award » disparaîtrait « automatiquement » en même temps que le Livre Blanc ; la Constituante fixerait le mode de représentation des minorités et la protection de leurs droits ; les différentes collectivités n'étant pas d'accord sur la question de l'*award*, le Congrès, qui représente impartialement toutes les collectivités, ne peut pas prendre de décision avant qu'un accord ne soit intervenu.

Cette double démission jeta la consternation au sein du Congrès ; trente des chefs se réunirent chez Gandhi et discutèrent jusqu'à minuit ; ils obtinrent du pandit et de M. Aney le retrait de leur démission. Mais le *Mahasabha*, siégeant à Delhi le 29 juillet, critiqua vivement l'attitude

des chefs du Congrès ; il qualifia de « calamité nationale » la neutralité observée par eux sur la question de l'*award* « dans le vain espoir de s'assurer l'appui des Musulmans », qui y sont nettement hostiles. Pour la seconde fois, le pandit et M. Aney donnèrent leur démission ; ils décidèrent de fonder un parti « nationaliste » ; de son côté, le *Mahasabha* présentera ses candidats ; le Dr Moonje est allé à Bénarès pour s'entendre avec le pandit en vue d'un appel commun aux électeurs ; on négociera aussi avec les Sanatanistes (Indous orthodoxes) du Bengale. Gandhi s'efforça de ramener l'harmonie, sans toutefois se flatter de pouvoir réussir.

Entre temps, les douze mois de prison auxquels il avait été condamné (on se rappelle qu'il fut remis en liberté après une semaine de jeûne) étaient écoulés. Le 5 juillet, une bagarre eut lieu à Ajmer entre le partisans du *mahatma* et les Sanatanistes, qui arborèrent le drapeau noir ; leur chef, le pandit Lalnath, fut blessé ; Gandhi exprima son profond chagrin, et écrivit aux journaux :

Il est nécessaire pour moi d'affirmer que ce mouvement (en faveur des intangibles) est purement religieux et n'admet aucune violence de la part de ses adeptes, même en cas de provocation ; il ne peut réussir que si l'on fait appel à la raison et si l'on touche le cœur des adversaires ; pour cela, il faut posséder la pureté et faire pénitence. Après avoir longuement médité, j'ai décidé de m'imposer un jeûne de sept jours à dater du 7 août à midi.

On le voit, c'est au milieu d'une grande confusion que les électeurs se sont préparés à voter.

**Au Cachemire.** — Le Cachemire va connaître les bienfaits du parlementarisme. Cet Etat, avec le Djamou, est le plus étendu que gouverne un souverain indien : il couvre 210.000 kilomètres carrés ; sur ses 3 3/4 millions d'habitants, les 4/5 sont Musulmans, tandis que le maharadja, sir Hari Singh, est un Indou. Cette population est extrêmement mêlée ; parmi les Musulmans, on compte deux groupes sunnites, hostiles l'un à l'autre, des Chiites, les Chibs, tribu Dogra convertie, les habitants du district de Mirpour, voisins du Pendjab et plus Indiens que Cachemiris, ceux du petit Etat feudataire de Poonch, les Bouddhistes du Ladakh et les montagnards de Gilgit ; les Indous comprennent les grands propriétaires, les *pandits* de Cachemire (étudiants, professeurs, gens instruits), les commerçants ou « Indous domiciliés », les Radjpoutes et les Dogras de Djamou, les paysans, les Meghs (reste de la population primitive, au nombre de cent mille), et les parias. La plupart des hommes sont presque illettrés, les femmes le sont complètement.

Cette diversité devait fatalement amener des conflits d'intérêts et des désordres. Après les troubles de Srinagar en 1931, une commission fut nommée par le maharadja pour enquêter sur le bien-fondé des réclamations des Musulmans et d'autres sujets du souverain ; elle était présidée par M. B. J. Glancy, de l'*Indian Civil Service*. Le rapport de cette commission portait princi-

palement sur quatre points : questions religieuses, agraires, scolaires, et recrutement des fonctionnaires :

Les Musulmans se plaignaient que certaines mosquées fussent aux mains du gouvernement, et que, sur certains points, les fonctionnaires ne tinsent pas suffisamment compte des susceptibilités religieuses (depuis, la plupart des mosquées sécularisées ont été rendues aux fidèles) ;

Beaucoup de terres appartenaient au gouvernement, qui exigeait des *malikana* (droits du propriétaire) en plus du loyer (depuis, le maharadja a remplacé ces *malikana* par un tribut (*nazarana*) payable par le fermier ; mais il a estimé que « l'octroi généralisé de droits de propriété nuirait à la protection dont les classes agricoles jouissent actuellement) ;

Conformément aux conclusions de la commission, des bourses ont été créées pour les écoles musulmanes, un inspecteur musulman a été nommé ; dans les écoles de filles, les maîtresses doivent désormais appartenir à la même collectivité que la majorité de la population locale, le *pardah* observé là où les écolières musulmanes dominent ; l'enseignement sera donné en ourdou, sauf là où il n'y a aucune élève musulmane ;

Les Musulmans, moins instruits que les Indous, se trouvaient en état d'infériorité pour l'entrée dans les administrations ; la commission a proposé des mesures pour remédier à cet état de choses.

De plus, il est désormais interdit aux fonctionnaires de réquisitionner des marchandises ou du travail ; les administrations seront plus sérieusement contrôlées, la corruption sévèrement punie, la perception des droits de douane moins vexatoire. Les restrictions à la liberté de parole et d'association ont été supprimées.

Ayant ainsi donné satisfaction aux réclamations de ses sujets musulmans, le maharadja alla plus loin et promit de donner une Constitution à son peuple ; à cet effet, il nomma une commission de quatre membres — un Indou, un Musulman, un Sikh et un Anglais — ; cette commission a remis son rapport au début de l'année 1934. Voici l'économie du projet :

Il y aura une Assemblée de 75 membres, dont 16 conseillers d'Etat, 12 fonctionnaires, 33 élus (21 Musulmans, 10 Indous, 1 Sikh) et 14 « désignés » pour les districts où une élection est impossible parce que les habitants sont illettrés ou à cause des difficultés des communications en hiver ; ces 14 membres « désignés » comprendront 2 représentants des intangibles, 2 Bouddhistes du Ladakh et 1 « Indou domicilié » de Srinagar. Abstraction faite des 12 fonctionnaires, le nombre minimum des Musulmans sera de 32, le maximum des Indous de 25. La durée d'une législature sera de trois ans, mais les conseillers d'Etat resteront quatre ans et demi en fonctions, avec mandat renouvelable ; huit seront des Musulmans ; tous seront nommés par le maharadja.

Seront électeurs, à la campagne, les cultivateurs payant au moins 40 shillings d'impôt foncier ; dans les villes, les propriétaires d'une maison valant au moins 45 livres st. ; de plus, les maîtres d'école, les gens instruits, les pensionnés, les anciens soldats, les hommes de loi, les ministres de tous les cultes, les médecins (aussi bien ceux qui auront un diplôme européen que les *vaid*s pratiquant la médecine sanscrite et les *hakims* fidèles aux méthodes grecques). On estime que cela représentera 10 % de la population adulte masculine ; les femmes n'auront pas le droit de vote.

L'Assemblée tiendra deux sessions par an, l'une en octobre à Srinagar, l'autre en mars à Djamou. Son président sera nommé par le maharadja. Elle aura des pouvoirs frontières du Gilgit et du Ladakh. Le maharadja aura le budget. Certaines questions seront « réservées » : la personne du maharadja et les membres de sa famille, l'administration de sa maison, les relations avec l'étranger, les frontières du Gilgit et du Ladakh. Le maharadja aura le droit (comme le vice-roi dans l'Inde britannique) de mettre en vigueur les lois repoussées ou modifiées par l'Assemblée s'il les estime indispensables pour la bonne administration, la sécurité ou la tranquillité du pays.

Le pouvoir exécutif sera exercé par le Conseil des ministres, nommé par le maharadja.

Les modalités de cette Constitution prennent une importance particulière du fait que, dans les cercles officiels de Delhi, on la considère comme « un modèle pour les États indigènes qui entreront dans la future Fédération pan-indienne ».

Les Musulmans n'ont pas été satisfaits ; ils disent que la Commission Glancy avait proposé une majorité élue et un pourcentage de 60 % de membres musulmans, tandis que le projet de la Commission constitutionnelle ne leur accorde que 45 % des sièges et établit 42 membres « désignés » contre 33 élus ; une réunion du Comité pan-indien du Cachemire, tenue à Lahore en février, décida de demander à l'Aga Khan de se mettre à la tête d'une députation qui attirerait l'attention du vice-roi sur cette question. De leur côté, les Ahrars, qui ont pris une part active dans les troubles de 1931, encouragés par leur victoire dans une élection au Conseil du Pendjab, à la même date, se réunirent à Sialkot et donnèrent pleins pouvoirs à Chaudhri Goulam Abbas pour notifier au gouvernement du Cachemire un ultimatum de quinze jours.

## BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS DU BUREAU D'ÉTUDES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES COLONIALES. *Introduction aux études minières coloniales.*

Paris, Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1934, in-8° de VIII-350 pages, avec 9 planches hors texte et 25 figures dans le texte.

Réunion d'une série de conférences faites au Muséum pendant les hivers 1932-1933 et 1933-1934 et passant en revue les principaux problèmes que doit connaître le géologue ou le mineur colonial, alors qu'ils ne se posent pas dans les recherches ou les entreprises métropolitaines. Le programme en a été mûrement conçu et systématiquement établi ; on y trouvera une série d'indications très utiles sur l'étude pratique des alluvions (par M. L. Thiébaud) et d'intéressantes considérations sur la géophysique (par M. C. Schlumberger), comme aussi d'excellents conseils pour l'organisation d'une mission minière, dus à M. Paul Lecomte. A signaler aussi la conférence du professeur Alfred Lacroix sur les phénomènes d'altération superficielle des roches silicatées alumineuses des pays tropicaux (où il est question de la terre rouge de l'Indochine) et les indications fournies par M. J. Orceel, sur différents minerais du même pays, dans sa leçon sur l'Étude microscopique des minerais métalliques.

Le gérant : H. COMBAT.

Paris. — Soc. Gén. d'Imp. et d'Ed., 17, rue Cassette.